



ÉCONOMIE
Budget de l'ESR



MÉTIER
Précarité : quel changement ?



MONDES UNIVERSITAIRES
Le FLE, outil d'intégration



ENTRETIEN
Alain Bihr

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 607 SEPTEMBRE 2012

e s n e s u p

**ASSISES
ESR**

*la réussite
de tous
les étudiants*

**ASSISES
ESR**

*nouvelle
ambition pour
la recherche*

**ASSISES
ESR**

*nouveau
paysage
de l'enseignement
supérieur
de la recherche*

DOSSIER

ASSISES quel enjeux ?

Pierre DUHARCOURT, un homme d'exception nous a quittés



UNIVERSITÉ

Recherche

PROXIMITÉ
CONFIANCE
ENGAGEMENT
ENTRAÏDE



La CASDEN affirme ses valeurs d'entraide et de solidarité

et donne à tous les personnels de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture
la possibilité de réaliser leurs projets dans les meilleures conditions.

Partager avec vous une relation de confiance, à la CASDEN c'est une priorité.

Un réseau de Chargées de Relation Enseignement
Supérieur et Recherche est à votre disposition.
Coordonnées disponibles sur www.casden.fr

casden



BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture

Garder le cap, ne rien céder sur l'essentiel...

→ par Stéphane Tassel, secrétaire général du SNESUP-FSU

En cette rentrée particulièrement tendue, le SNESUP est en deuil, durement frappé par le décès brutal au début du mois d'août de Pierre Duharcourt. Un homme hors norme à l'intelligence rare, une figure majeure du syndicat, et bien au-delà comme en témoigne la multitude de messages venus de tous horizons et publiés sur notre site. Sa disparition est un choc pour tous ceux qui l'ont côtoyé. La rédaction a consacré une large part des pages du Mensuel pour rendre à l'homme public qu'il était l'hommage qui lui est dû. Dans tous les secteurs, les difficultés économiques et sociales inédites, le chômage, la précarité... explosent. Le SNESUP, comme l'ensemble du milieu syndical, est attendu, alors que la crise et ses conséquences s'aggravent. En Europe, l'austérité généralisée écrase les populations évincées de toute consultation. En France, le recours au seul Parlement pour adopter le « Traité de stabilité », la règle d'or et son lot de coupes budgétaires pour les prochaines années, est une illustration de ce déni de démocratie.

Dans les laboratoires et les établissements budgétairement exsangues, les enjeux pour le service public d'éducation et de recherche sont eux aussi cruciaux. Pendant que se poursuivent les consultations autour de la loi d'orientation et de programmation pour l'École, les premières auditions par le comité de pilotage des « Assises de l'ESR » lèvent le voile sur une organisation restée trop



Stéphane Tassel
secrétaire général

confidentielle, extrêmement contrainte. Les personnels, les étudiants ne peuvent être contournés. Gagner sur nos revendications, largement développées, nécessite l'engagement de tous. Incontournable, le SNESUP contribuera à faire entendre la voix de la communauté universitaire, mettant en discussion ses propositions, à l'aide des matériels produits pendant l'été. Dans le rassemblement, il nous faut impulser la construction des rapports de force, pour peser en faveur de nos revendications.

L'année qui s'ouvre est une année de congrès pour le SNESUP et pour la FSU. Notre conception du syndicalisme universitaire, pour le service public sera probablement confrontée à des difficultés inédites. À cet instant, je souhaite exprimer ce qui caractérisait la détermination de Pierre... garder le cap ne rien céder sur l'essentiel. Nous y sommes prêts!

Pierre Duharcourt est mort brutalement le 5 août dernier. Il a mis au service du SNESUP, de la FSU, son immense intelligence des questions économiques et d'une conception ambitieuse de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ses attributions, ses impulsions aux luttes ont marqué tous les domaines : statuts des personnels, recherche, organisation du service public. Le SNESUP s'incline devant sa mémoire. Son engagement marquera pour longtemps le syndicalisme universitaire.

Paris, le 11 septembre 2012

HOMMAGES 5

- Hommages à Pierre Duharcourt

ÉCONOMIE 9

- Budget de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Imposer un projet d'Europe sociale et démocratique

CONGRÈS FSU 16

- Tenir compte des besoins de la population

VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 17

MÉTIER 18

- La loi Sauvadet après le 6 mai : le changement, c'est pour quand ?

DOSSIER 11

Assises : quels enjeux ?

Annoncées dès la campagne présidentielle par le candidat Hollande, comme contre-feux à des critiques portant sur un programme bien mince en la matière, des Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche sont imminentes... mais loin d'être au cœur des soucis des personnels.

Sans complaisance sont décryptés les quatre premiers mois de ce gouvernement et rappelées les interpellations mises sur la table par le SNESUP.



MONDES UNIVERSITAIRES 19

- Mesurer l'insertion des diplômés du supérieur : un exercice à haut risque !
- Le FLE, outil d'intégration

INTERNATIONAL 21

- Un apport inestimable pour le mouvement social

SNESUP.COM 22

- Une mémoire pour l'avenir

ENTRETIEN 23

- Alain Bihl

ÉPHÉMÉRIDE

27 SEPTEMBRE

Réunion des responsables de sections

28 SEPTEMBRE

Commission administrative

30 SEPTEMBRE

Manifestation unitaire à Paris contre le pacte budgétaire : « **Non à l'austérité permanente. Refusons le Pacte budgétaire, ouvrons le débat en Europe !** »

9 OCTOBRE

Journée d'action sociale

10 OCTOBRE

Stage national sur les questions budgétaires universitaires

11 OCTOBRE

Réunion des élus dans les conseils

11 OCTOBRE

Action des retraités le 11 octobre 2012, manifestation et rassemblement à caractère national, à Paris, en direction de l'Assemblée nationale

15 OCTOBRE : CNESER

16-17 OCTOBRE

Conseil délibératif fédéral national

18 OCTOBRE

Commission administrative

IMPORTANT

Le code de la porte d'entrée du SNESUP située 78, rue du Faubourg-Saint-Denis a été mis en système jour-nuit : faites le 1936 pour ouvrir la porte. Information à communiquer autour de vous.

ÉLECTIONS AU CANADA

Une victoire pour le mouvement étudiant

L'élection du Parti Québécois peut être interprétée comme une victoire pour le mouvement étudiant. En effet, Pauline Marois a promis d'abolir par décret la hausse des droits de scolarité et la loi 12, ce qui mettrait un terme définitif au conflit. En outre, le PQ s'est engagé à organiser un sommet sur l'éducation qui se penchera sur l'accessibilité aux études. P. Marois compte proposer une indexation des droits de scolarité au coût de la vie. Le mouvement étudiant réclame, dans l'immédiat, que la bonification de l'aide financière annoncée par le Parti libéral soit maintenue et que cette aide qui avait été suspendue jusqu'à la session d'automne soit versée aux étudiants qui auraient dû la recevoir. Au-delà, doit être posée la question de la gratuité scolaire comme perspective, afin de rompre avec la logique de l'éducation comme marchandise. ●

Alain Policar

COLLOQUE DE L'ARESER

La nécessaire fonction critique des sciences sociales

Un colloque de l'ARESER (Association de réflexion sur les enseignements supérieurs et la recherche) consacré à la marchandisation de l'enseignement supérieur dans le monde aura lieu à l'université de Paris 1-Panthéon-Sorbonne, vendredi 2 octobre de 13 heures à 19 heures (salle 216). Il est précédé d'un appel de l'association « Champ libre aux sciences sociales », signé par de nombreux universitaires, qui insiste utilement sur la fonction critique des sciences sociales. Il y est, notamment, question de la volonté de « créer un espace autonome où puissent se retrouver et se rencontrer ceux qui attendent de ces dernières [les sciences sociales] ni redondance ni connivence, mais un véritable travail de pensée ». ●

Alain Policar

CNU

La criminologie, c'est fini !

Le 6 août, par un arrêté, le gouvernement a mis un terme à l'éphémère section du CNU « Criminologie ». Au moment de sa création en mars dernier, les critiques avaient été vives, notamment sur l'absence totale de débat avec la communauté scientifique. Au-delà de cette victoire, il faut rappeler l'importance du refus de toute intervention unilatérale du pouvoir politique, quel qu'il soit, dans les logiques disciplinaires. Si ces dernières ne sont pas sans effet pervers, elles permettent aussi, du moins elles le devraient, des débats scientifiques et intellectuels sur les disciplines et sur leur découpage. À l'heure de l'interdisciplinaire incontrôlé, cette victoire sonne comme une mise en garde salutaire adressée à tous les réformateurs pressés. ●

Christophe Pébarthe

LA MAISON DE L'HISTOIRE DE FRANCE

Fermé avant d'ouvrir

Le 24 août dernier, la ministre de la culture, Aurélie Filippetti a annoncé l'abandon du projet de Maison de l'histoire de France, auquel l'ancien président de la République était particulièrement attaché. Qu'on ne s'y trompe pas, il ne s'agit pas seulement, ni même surtout, d'une décision prise dans l'optique de faire des économies. Ce projet était idéologique et témoignait une nouvelle fois de la volonté manifeste de l'ancienne majorité d'imposer une vision de droite de l'histoire, celle de l'identité nationale et de la nécessité de son renforcement. C'est désormais un autre projet qui doit voir le jour, celui d'une pluralité de musées, d'un vaste réseau illustrant la diversité des approches, sans masquer la colonisation, l'esclavage ou la collaboration. ●

Christophe Pébarthe

le snesup

**MENSUEL
DU SYNDICAT
NATIONAL DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR**

SNESUP-FSU
78, rue du Faubourg-Saint-Denis,
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10
Internet : www.snesup.fr

Directeur de la publication : Guy Odent

Rédacteur en chef : Jean Fabbri

Rédaction exécutive :

Annliese Nef, Christophe Pébarthe, Alain Policar

Secrétariat de rédaction :

Latifa Rochdi

Tél. : 01 44 79 96 23

CPPAP : 0 111 507698 D 73

ISSN : 0245 9663

Conception et réalisation : C.A.G., Paris

Impression :

SIPE, 10 ter, rue J.-J. Rousseau, 91350 Grigny

Régie publicitaire :

Com d'habitude publicité,
Clotilde Poitevin. Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr

Prix au numéro : 0,90 € • Abonnement : 12 €/an

Illustration de couverture : © Didier Chamma

Hommages à Pierre Duharcourt

Pierre Duharcourt et nous

C'est bien après d'autres que j'ai rencontré Pierre. N'étant pas économiste et venu dans l'enseignement supérieur dans les années 90, c'est seulement une brève mais dense période militante syndicale qui m'a fait découvrir l'homme le plus attaché aux multiples dimensions de notre syndicat. Pour qui connaît un peu la vie associative et son possible travers majeur – les réunions – Pierre fut des très rares à rendre ces moments forts et nécessaires. Présence attentive – quelles qu'en soient les apparences – interventions réfléchies, construites, tranchées, attendues comme un moment spécifique. Mais Pierre n'était pas que brillant à l'oral, il lisait beaucoup, le crayon toujours en alerte, en annotant, corrigeant les textes qui

étaient soumis soit à sa relecture personnelle que l'on savait exigeante, soit dans un travail collectif : nos motions de CAN, nos textes de congrès, les projets que je faisais circuler pour les rencontres, les secrétariats ou les bureaux nationaux du syndicat.

Pierre a porté une attention toute particulière à ce que le syndicat soit celui de toute la communauté universitaire. Professeur – et depuis fort longtemps – il tenait à ce que le SNESUP et le plus grand nombre de ses responsables exercent pleinement les dimensions académiques de notre métier et que la composition de nos successives directions nationales en soit le plus fidèle reflet. Portant fièrement le refus d'un militantisme de profession, il a

contribué par son exemplarité à influencer des dizaines d'entre nous, bien au-delà de notre syndicat et du courant de pensée Action Syndicale dont il était l'un des plus fidèles assidus.

Se découvrant plus chaleureux dans de petites assemblées, comme il l'était avec celles et ceux qu'il aimait retrouver au siège, Pierre, je le crois, s'est plu au travail nouveau qu'il effectuait depuis un an au sein du comité de rédaction de notre mensuel. Laisant libre court à ses impulsions d'écriture et de critiques, il lisait tout, suggérait des idées d'articles ou d'auteurs. Ce numéro porte encore son empreinte. Merci Pierre. ●

Jean Fabbri

À Pierre,

Nous sommes nombreux à ne pas réussir à intégrer dans notre paysage mental la mort de Pierre. Depuis que la nouvelle nous est parvenue, nous flottons dans une atmosphère d'irréalité.

La mort de Pierre a été d'une brutalité extrême. Sans doute, ses proches savaient qu'il avait depuis quelque temps de sérieux problèmes de santé, mais

personne (pas même les médecins...) ne pensait que ce fût au point de menacer son existence. Et puis, on avait toujours connu à Pierre cet aspect physique fragile et un peu maladroit de ceux qui survivent longtemps à tous les costauds de leur entourage. Mais les choses ne se sont pas passées comme on l'imaginait. Nous aurions dû pourtant savoir que Pierre ne trompait pas son monde : s'il avait l'air souffreteux, c'est qu'il était souffrant.

Au moment d'évoquer ce qu'a été Pierre, et avec la difficulté à utiliser pour lui la grammaire du passé, je me dis que l'énumération de ses responsabilités et de ses mérites au SNESUP, au cabinet d'Anicet Le Pors, à la FSU, au Conseil Économique et Social, etc... n'a à mes yeux guère de sens. Lui-même n'était pas un collectionneur de fonctions honorifiques -ou peut-être devrais-je dire qu'il préférait les fonctions aux honneurs. Et ce que je conserve de lui, ce n'est pas le récapitulatif de faire-part, mais la chaleur de l'amitié. D'autres, et à juste titre, ont fait état et feront état de ses mérites publics, mais ce n'est pas d'abord de cela que je souhaite parler. Il n'était pas en quête de titres, de médailles ou de récompenses, mais n'obéissait qu'à sa propre rectitude intellectuelle, à ses convictions et à son désir d'avancer. Le reste, c'était du bonus social, qu'il interprétait seulement comme une confirmation de ses choix et de ses comportements.

Tout le monde s'accorde à dire que Pierre avait une intelligence hors du commun. Parfois, dans les hommages, je sens pointer le début d'aigreur de ceux qui auraient préféré moins d'intelligence et plus de suivisme. Mais justement, l'in-



© Didier Charma

telligence de Pierre était là : dans sa capacité à penser par lui-même. Je n'ai pas eu l'occasion de discuter avec lui de ce qu'écrivait Kant à ce sujet, quand il interprète la maxime latine « Sapere aude ! » (qui est ambiguë, puisqu'elle ne signifie au premier abord que « ose savoir ! »), en insistant sur l'audace, et en traduisant à sa manière : « Aie le courage de te servir de ton propre entendement ! ». Du

courage, Pierre n'en manquait pas, de l'entendement (c'est-à-dire de la capacité de penser) non plus. Et tous ceux qui l'ont côtoyé dans telle ou telle instance savent bien qu'il faisait un usage naturel des deux. Mais il le faisait aussi à la manière de Kant, c'est-à-dire en réfléchissant par lui-même, en s'abstrayant des schémas convenus, en refusant l'application de grilles d'interprétation prédéterminées, bref en homme et en penseur libres. C'était peut-être pour cette raison qu'il pouvait apparaître déroutant, voire décalé. D'une part, il ne réagissait pas spontanément par obéissance à des schémas dont par ailleurs il pouvait partager le mode général d'interprétation, d'autre part il était capable de proposer son analyse hors des sentiers battus et rebattus, enfin il avait cette étrange capacité pour quelqu'un de forte conviction d'être attentif aux objections et d'être capable de les intégrer dans son propre raisonnement. À mon sens, c'est cela qui fonde véritablement la tolérance : l'attention aux arguments des autres, et non pas l'indétermination béante ou béate. Pierre savait faire cela.

Et il savait aussi tirer les conséquences de ses analyses, hors des chemins communs de la pensée binaire et des excommunications intellectuelles qui en résultent. La dialectique était pour lui autre chose que la succession affligeante de tout et de son contraire ou que l'adhésion aveugle à l'un des termes du manichéisme intellectuel hérité de la guerre froide.

C'est aussi pour cette raison que Pierre était un vrai démocrate. Pas un rallié occasionnel, ni un pratiquant de circonstance. Il s'adressait à toutes et à tous de la même

manière, quel que fût par ailleurs leur statut social ou leur formation estampillée. Et je l'ai entendu s'adresser à des ministres avec plus de fermeté qu'à des personnes qui pouvaient être placées sous son autorité administrative. Mais il détestait la démagogie et le populisme, dont il savait qu'ils n'ont rien à voir avec la démocratie, et qu'ils ne sont ni de gauche, ni de droite, mais d'extrême-droite.

Mais pour dire vrai, ce que j'ai le plus apprécié en Pierre, c'était sa délicatesse, sa sensibilité, et -oserai-je le dire ?- sa tendresse. Je sais qu'en disant cela, je peux en étonner certains, qui auront surtout retenu sa rugosité occasionnelle. Mais cette apparente rugosité était l'envers de la fermeté de ses convictions : il est plus facile, mais moins défendable, d'être apparemment ouvert à la contradiction quant on n'a rien à lui objecter. Pierre n'était pas de ceux qui se plaisent à déguiser en diplomatie la tiédeur de leurs engagements ou l'incertitude de leurs déterminations. De plus, il possédait une qualité peu répandue en milieu universitaire : le courage. Le courage de dire clairement ce que l'on pense, le courage de s'opposer aux détenteurs du pouvoir, mais aussi le courage de se démarquer de ses collègues, le courage de ne pas céder aux pressions insidieuses des uns et des autres, le courage de continuer malgré tout à s'investir dans un combat qui donne aussi un sens à son existence. Enfin, la rugosité apparente de Pierre était aussi largement la conséquence de son refus de la langue de bois : il cultivait une expression orale et écrite complètement épurée, réduite à l'essentiel, à mille lieues du copier-coller aujourd'hui dominant.

Évoquant la délicatesse de Pierre, je ne peux pas m'empêcher de penser à ce qu'il a fait pour moi lorsque j'ai eu la lourde charge de lui succéder comme secrétaire général du SNESUP. J'étais paniqué et il a su me rassurer, à la fois en me transmettant le témoin de ses connaissances et en m'incitant à prendre des initiatives, à proposer, à innover. A quelque temps de là, j'ai précisément pris une initiative d'action dont je ne sais toujours pas aujourd'hui si elle était bonne ou non, puisqu'après tout le fait qu'elle ait échoué ne suffit pas à prouver qu'elle n'était pas justifiée. Je pense que Pierre n'y

était pas favorable, mais il ne m'en a rien dit à l'époque, ce dont je lui suis déjà reconnaissant. Lorsque, face à l'effilochement de l'action engagée, il a fallu lui mettre un terme, Pierre, au lieu de me rappeler ses réticences originelles, m'a totalement soutenu dans ma démarche, sans me reprocher quoi que ce soit. Et depuis cet épisode déjà lointain, jamais il ne m'a fait la moindre allusion à ce moment de désaccord. Pour moi, c'est cela la vraie délicatesse et la vraie tolérance, et je ne l'oublierai jamais.

Pierre était une merveilleuse machine intellectuelle, mais aussi un homme de connaissance et de culture, et un vrai tendre. Dans les différents postes qu'il a occupés, il a évidemment rendu service à beaucoup de personnes. Il ne l'a jamais fait par espoir de retour, et il savait fort bien que le fardeau de la gratitude est insupportable aux prétentieux et aux imbéciles (les deux termes ne sont pas incompatibles). La rudesse qu'il arborait souvent en public n'était que la pudeur de son intelligence souvent et de sa tendresse parfois. Tant pis pour celles et ceux qui ne l'ont pas compris.

Quand on est dans la vieillesse, c'est-à-dire quand on plus de souvenirs que d'avenir, les images reviennent. Celles que je conserverai de Pierre, ce sont ses petits rires aboyés, ses mimiques de fausse incompréhension, ses roulements d'yeux, mais aussi ses impulsions de tendresse à l'égard de ses proches, sa générosité à l'égard de ses amis et son immense ouverture à l'avenir.

Je voudrais seulement dire ceci : je suis fier d'avoir eu Pierre pour ami. ●

Jean-François Tournadre
secrétaire général de 1983 à 1985

Pierre Duharcourt comme économiste

Durant toute sa carrière d'économiste, Pierre Duharcourt a toujours eu le souci d'articuler une analyse précise des comportements économiques (comme en témoigne sa thèse sur La fonction d'investissement), une connaissance fine de la situation économique (voir ses Avis de conjoncture au Conseil Economique et Social et son étude sur Croissance potentielle et développement), des travaux synthétiques sur l'évolution du capitalisme et des propositions pour des stratégies alternatives de développement basées sur un autre logique économique. Ainsi, Pierre Duharcourt a conduit, au fil des années, des analyses rigoureuses de la crise du capitalisme, telle qu'elle a éclaté en 1973 puis s'est prolongé en des phases successives de reprise et de rechute, en mettant en articulation les problèmes posés par l'épuisement des gains de productivité et leur répercussion en terme de rentabilité, la contradiction entre les exigences de profit du capital et les besoins de qualification issus de la révolution technologique, celle entre les besoins sociaux et la rentabilité financière, la fuite en avant par la mondialisation, l'endettement et les bulles financières. Ainsi, est-on passé de « la crise du Capitalisme monopoliste d'Etat » au développement du capitalisme mondialisé et financiarisé, qui est lui-même entré en crise profonde en 2007. Pierre Duharcourt aura été un analyste averti de la stratégie spécifique du capitalisme français dans cette évolution, oscillant entre l'alignement sur le modèle anglo-saxon et le souci de conserver la protection publique. Dans ses derniers écrits, il mettait en garde contre les illusions de remèdes purement keynésiens à la crise actuelle et insistait sur la nécessité de mettre en cause le mode de fonctionnement du capitalisme financier, de rééquilibrer la répartition au profit des salaires, de réduire l'importance de la finance, de mieux gérer la gouvernance mondiale comme de préparer la transition écologique.

Pierre aimait insister sur la capacité de la France et de l'Europe à construire un modèle original de croissance, fidèle au modèle social européen, s'inscrivant dans un développement durable et solidaire. La profondeur de ses analyses, la qualité de ses critiques et son humour caustique nous manqueront. ●

Henri Sterdyniak, économiste à l'OFCE



© SNESUP

Aperçus sur l'apport théorique de mon ami Pierre Duharcourt

Pierre Duharcourt a été un participant très important à l'élaboration et aux efforts d'application de la théorie économique néo-marxiste de notre temps.

Je me borne ici à évoquer quelques moments marquants, illustratifs de la variété de ses apports sur crise, croissance et développement, structures, économie industrielle et gestion, politique économique et emploi, régulation systémique.

Un premier moment, tout à fait remarquable, est constitué par un article fondamental de Pierre dans *La Pensée*, d'Octobre 1978, « Économie Politique et société aujourd'hui, aspects et problèmes ». Il concerne un vaste panorama théorique, notamment sur le stade du capitalisme monopoliste d'État, sa crise, les questions de l'issue, en relation avec la théorie de la suraccumulation-dévalorisation du capital et de la régulation du capitalisme. Il se fonde, en particulier, sur des références allant des néo-keynésiens aux divers travaux de notre école de pensée ou connexes, jusqu'aux propositions du programme commun de 1972. Il évoque, entre autres, l'utilisation des statistiques récentes de l'INSEE.

Un deuxième moment se rapporte à un article crucial publié en 1979 dans le n°2 de la revue *ISSUES*, Cahiers de recherche de la revue *Economie et Politique*, dont il était un des cofondateurs. Il s'agit d'une étude sur le concept de « composition organique du capital » de Marx, concept-clé pour l'analyse des crises de suraccumulation et aussi pour l'explication des stades historiques du capitalisme.

Un troisième moment concerne la mise en œuvre du pro-

gramme commun de gouvernement PS-PCF, avec sa participation aux travaux sur l'application du programme en 1979-81, notamment sur d'autres critères de gestion d'efficacité sociale des entreprises nationalisées.

Un quatrième moment, que je veux souligner, concerne les débats sur les théories dites de la Régulation. Notre courant de recherche avait été le premier à introduire l'utilisation nouvelle du concept, dans une théorisation néo-marxiste de la «régulation systémique». Et cela avant l'école de la régulation de Grenoble dirigée par Gérard de Bernis, et avant l'école de Robert Boyer et Michel Aglietta. Je note particulièrement son intervention au Congrès international sur la Régulation de Barcelone en 1988 et sa participation à la direction de la série R (comme régulation) des Cahiers de l'ISMEA (Institut de Sciences Mathématiques et Economiques Appliquées).

Un cinquième moment se rapporte à sa participation aux débats théoriques, organisés par le PCF dans les années 2009-2011, sur la crise systémique, notamment en Europe, et les solutions possibles, en particulier avec un autre rôle de la Banque Centrale Européenne, commentés notamment dans *L'Humanité*.

Enfin un sixième moment, non le moindre, est constitué par ses travaux du Conseil Economique, Social et Environnemental, dont il était membre de la Section des Questions économiques générales et de la conjoncture ; principalement ses quatre rapports. ●

Paul Boccarà, économiste communiste

Une référence d'avenir

L'abord de Pierre Duharcourt était souvent ombrageux, ce qui pouvait, selon le cas, intimider, rebuter ou irriter. Mais pour qui le connaissait mieux, c'était avant tout la marque du sérieux avec lequel il abordait les problèmes de la vie. Nous nous sommes connus dans les réunions de travail de la section économique du parti communiste français dans la période d'élaboration puis d'actualisation du Programme commun de gouvernement. En arrière plan avaient lieu des discussions sur la notion de capitalisme monopoliste d'État qui donnaient lieu à des affrontements idéologiques parfois très vifs mais généralement intéressants. Pierre se faisait remarquer dans ces débats par son refus de se laisser enfermer dans des constructions trop mécanistes. Ses interventions, souvent dérangeantes, reflétaient avant tout les interrogations d'un esprit libre.

Dans la période de participation de

ministres communistes au gouvernement, entre 1981 et 1984, dans le cadre de l'accession de François Mitterrand au pouvoir, les contradictions se sont développées entre les objectifs de transformation sociale et une orientation libérale de plus en plus marquée des pays capitalistes développés, entre une démarche de souveraineté nationale et la construction européenne essentiellement fondée sur l'économie de marché, entre la défense et la promotion des services publics et des comportements managériaux que la mode développait. C'est pourquoi j'ai alors pensé l'associer, au sein du cabinet, à un travail de rationalisation de l'action publique en raison de son non-conformisme que je connaissais et sa rigueur intellectuelle que j'avais pu apprécier antérieurement. Nos préoccupations étaient notamment de fonder une politique de l'emploi dans la fonction

publique sur des bases scientifiques comportant notamment une prévision des besoins en matière de services publics (une modélisation du raisonnement a même été amorcée). Il s'agissait aussi de s'interroger sur la différence des positions statutaires des salariés du secteur public et du secteur privé dans la perspective d'organiser leur convergence dans le respect des missions d'intérêt général. Pierre a apporté à cette entreprise tout le sérieux qui le caractérisait.

Je veux aussi témoigner de la modestie et de l'intégrité de Pierre Duharcourt dans une époque où nombre d'économistes se permettent des jugements péremptifs et une agitation médiatique qui lui étaient étrangers. C'est un grand intellectuel militant qui est disparu, mais il reste une référence incontestable pour la refondation à venir. ●

Anicet Le Pors, ancien ministre

Dans l'histoire de la FSU

Quand j'ai été élu secrétaire général de la FSU en 2001, Pierre l'avait co-dirigée avec Monique Vuaillet dans une période brève mais particulièrement tendue. Il avait fortement contribué à tenir un cap difficile aussi bien à l'externe qu'à l'interne et à maintenir son unité et sa cohésion. Il aurait pu se retirer sur son Avenin et laisser le nouveau secrétaire général se débrouiller. Ce type de comportement était totalement étranger à son sens de l'engagement et des responsabilités. Il a continué à participer à la direction de la FSU et c'est peu de dire que son apport a été précieux. Poursuivant sa carrière d'enseignant-chercheur il n'a cessé de militer et d'être présent dans les instances de la Fédération et au conseil scientifique de son Institut de Recherches, tout en la représentant pendant dix ans au Conseil Economique et Social.

Lui succédant dans ce conseil, j'ai pu constater combien il y avait été apprécié et respecté, y compris parmi les gens les plus éloignés de nos positions.

Pierre pour moi, c'était un attachement indéfectible au Snesup et à sa fédération. C'était une attention permanente aux débats. C'était une exigence intellectuelle constante et une vraie leçon de pensée rigoureuse. Son regard critique était redoutable, les textes mal écrits et les positions mal fagotées échappaient rarement à ses remarques bourruées. Mais il ajoutait toujours la proposition constructive à la critique Ferme sur les revendications, avec une vision claire des objectifs, il était en même temps d'une remarquable ouverture d'esprit.

C'était aussi un attachement profond à l'université avec une conception particulièrement ambitieuse de ce que devaient

être la recherche et l'enseignement en lien avec la recherche; un secteur qu'il connaissait dans toute sa complexité, ses enjeux et ses besoins pour lequel il n'a cessé de se battre et qu'il veillait avec passion à faire connaître à tous dans la Fsu. Économiste brillant, il a eu un apport considérable à la réflexion et au positionnement de la Fsu sur les questions économiques et sociales, nous évitant souvent les approximations

et les formules toutes faites au profit d'une réflexion qui pour être nuancée n'en était pas moins rigoureuse sur le fond. J'ai le sentiment de lui être largement redevable tout comme la Fsu l'est. Le vide que laisse sa mort aura du mal à être comblé mais ce que nous avons appris de lui restera longtemps. ●

Gérard Aschiéri,

secrétaire général de la FSU de 2001 à 2010

Salut Pierre

Je veux te dire ma tristesse de te savoir parti. Je veux le dire à Nicole, à Carmen, pour toutes celles et tous ceux du SNESUP, pour ce syndicat que tu as – et qui t'a – marqué.

Nous étions de tendances différentes mais, finalement, d'une même fabrique.

Que, à la fin des années 70, Marcel-François Kahn ait été responsable d'un bulletin international de notre syndicat ou que Catherine Samary fut à Gdansk représenter le SNESUP au congrès de Solidarnosc n'étaient pas des décisions anodines. Et je garde dans mon souvenir notre joie partagée de la titularisation des assistants et ta grande fierté de l'avoir arrachée. Si nous nous sommes affrontés – et parfois durement –, nous nous sommes reconnus. Et aussi estimés.

Et puis, bien sûr et surtout, il y a l'humain. D'abord !

Si tu n'étais guère avare de mots au plan politique, tes rapports aux autres étaient emprunts de retenus sinon de pudeur. Et de franchise. Nous l'avons encore récemment vécu dans de difficiles moments pour notre communauté.

Tu semblais physiquement taillé à coups de serpe, ta voix ne l'était pas : chaude et grave. Tu pouvais paraître renfrogné ou bougon, mais à l'occasion d'échanges libérés des contraintes habituelles, les capsules pouvaient sauter.

Une page se tourne avec toi. Sache que le livre qui la précède, dont tu as écrit tant de chapitres, nous entendons, tous, le garder ! La nuit, ce soir, est particulièrement étoilée. Et tu es là.

Bien à toi, ●

Jean Malifaud

*responsable du courant de pensée
École Émancipée au SNESUP et à la FSU*

Pierre

Je n'évoquerai pas dans ces quelques lignes l'ami très cher qu'a été Pierre pour moi. Dans l'incapacité d'exprimer avec toute la justesse nécessaire tout ce qu'il m'apportait par ses conseils, son soutien, son réconfort, encore la veille de son hospitalisation où nous évoquions les récentes vicissitudes de ma vie professionnelle, je ferai silence sur cet aspect. Je me contenterai d'esquisser le portrait du merveilleux « patron » qu'il était. Pierre a été le premier secrétaire général dont j'ai été le secrétaire.

De nous deux, je ne sais lequel était le plus effrayé. Moi, car il m'impressionnait beaucoup, me faisait même peur et je me rappelle avoir pensé en prenant mes fonctions « tu ne vas pas te marrer tous les jours ! ». Ou lui à l'idée qu'il allait devoir prendre d'importantes fonctions avec une personne si peu expérimentée. Et je ne doute pas qu'il ait pensé « tu ne vas pas te marrer tous les jours ! ».

Pendant six ans, chaque fois que Pierre me demandait un travail, me dictait un courrier, un article, il m'a expliqué ce qu'il faisait, pourquoi il le faisait, m'a enseigné le droit constitutionnel, l'économie, le fonctionnement d'un budget, d'un ministère, de l'université, du syndicat. Il m'a traité comme il le faisait avec ses thésards que j'ai pu voir au siège du SNESUP pour un rendez-vous, avec respect et exigence.

Il m'a traité comme il le faisait avec tout le personnel du SNESUP, loin de cette teinture de démagogie que même certains syndicalistes du SNESUP peuvent avoir pour le « petit personnel ».

Il m'a traité comme il traitait toutes les femmes, loin de ce soupçon de sexisme que même certains syndicalistes du SNESUP s'imaginent être une faveur.

Jusqu'aux dernières vacances, j'ai continué à travailler avec lui. Les pattes de mouche qui lui servaient d'écriture étaient un bon prétexte pour ne pas changer de secrétaire, mais aucun de nous deux n'était dupe de ce paravent.

Ce fut pour moi un honneur de travailler avec lui. J'ai tant appris et lui dois tant. Et, au bout du compte, pendant 35 ans, nous nous sommes bien « marrés » l'un et l'autre. Je n'oublierai jamais cet enseignement de l'expérience : il n'est pas nécessaire de se prendre au sérieux pour l'être. ●

Carmen Alava

secrétaire générale administrative

Une vie partagée

Pierre était entré à l'École des Mines de Nancy, par « obéissance » filiale. Il ne voulait pas être ingénieur (même s'il le fut), « commander » les autres, être celui qui écrase, exploite les autres. Il racontait souvent son traumatisme lorsque, descendant à la mine, il avait connu les conditions de travail des mineurs.

Dans ses activités d'enseignant, de chercheur, de militant, il a toujours combattu l'ostracisme, la « pensée unique » qu'on ne désignait pas encore ainsi, œuvrant sans cesse pour le pluralisme et luttant contre les « petits » chefs – même lorsque ceux-ci occupaient des postes de pouvoir – et contre les « petits arrangements entre amis ». Dans sa carrière, il a chèrement payé ses engagements : agrégé de Droit et Sciences Économiques (Professeur de seconde classe) à 29 ans, il lui a fallu attendre l'âge de 60 ans pour passer enfin en classe exceptionnelle (et encore n'a-t-il jamais atteint le second échelon !).

Nous avons œuvré ensemble au Bureau National du syndicat pendant 10 ans (dont deux années alors qu'il était secrétaire général et plus tard, deux années où je le fus). À cette époque, le syndicat occupait notre vie quasiment à plein temps.

J'ai partagé la vie de Pierre pendant 30 ans. C'est dire le vide qu'il laisse dans la mienne. Me restent le bonheur et la fierté d'avoir vécu avec un être brillantissime, d'un immense courage, militant sans relâche pour un monde plus juste. Malgré mon immense chagrin, j'aurai à cœur d'honorer sa mémoire en poursuivant ses combats. ●

Nicole Fiori, *secrétaire générale de 1987 à 1989 et épouse*



© Didier Chamma

Spéculation de l'avenir ou avenir de la spéculation... de la dette

→ par Florent Têtard, MCF chimie, université de Paris 13

Les orientations budgétaires ne sont pas de nature à restaurer la confiance quant aux moyens alloués à l'innovation, la formation et la recherche.

Le rapport préparatoire au débat d'orientation des finances publiques (DOFP 2013) a inscrit quatre actes : la règle « zéro valeur » sur les dépenses, le gel des dépenses de 1 milliard d'euros en 2012 (auquel s'ajoute celui de 1,5 milliard en 2013), une réduction pluriannuelle des dépenses de fonctionnement et d'intervention de 7 % en 2013 par rapport à 2012 et de 14,3 % en 2015 par rapport à 2012.

Le 9 septembre 2012, le président de la République a demandé une réduction de 10 G€ sur le budget de l'État pour 2013. Les cotisations retraites passeront dans le même temps de 68,59 % à 74,28 % en 2013 et 77,95 % en 2015 soit une

augmentation du montant des pensions de 8,3 % en 2013 et de 13,6 % en 2015 par rapport à 2012. Ainsi pour le budget de l'enseignement supérieur de 2012, les montants sur la masse salariale sont de 15 G€, 5 G€ sur le fonctionnement (titre 3 hors personnel) et 5 G€ sur les dépenses d'intervention. L'application de la règle « zéro valeur » sur le budget (hors dette et pension) permet de calculer les réductions du budget de la MIREs.

Le gel des dépenses pour 2012 acté le 17 août est de 24,9 M€ et estimé à 62 M€ pour 2013 en cumulé. Le fonctionnement et les dépenses d'intervention seront réduits de 350 M€ en 2013 et 715 M€ en 2015 sur chaque titre. Cela doit être mis en parallèle avec le montant annuel de 857,74 M€ d'intérêts produits par les dotations non consommables des Investissements d'Avenir et que gère l'Agence nationale de la Recherche (15,9 G€ de dotations non consommables et 3 G€ de dotations consommables). Ainsi la politique dite d'excellence sert effectivement à reconfigurer le paysage territorial de l'enseignement supérieur et de la

recherche par la réduction de la dette et le pilotage par le grand emprunt.

LES RAPPORTS ALARMANTS DE LA COUR DES COMPTES

Les rapports de la Cour des Comptes de mai 2012 sur l'exécution du budget de la MIREs et de juillet 2012 sur les perspectives des finances publiques font apparaître des difficultés depuis 2009 sur les missions du programme 150 de l'enseignement supérieur et la recherche, sur le

programme 231 Vie étudiante, sur le programme 193 de la recherche spatiale. Sur la masse salariale, l'évolution du Glissement Vieillesse Technicité n'est pas prise en charge pour les établissements passés en RCE. Alors que l'on constate un GVT

entre 1,8 et 2,4 % sur les autres programmes autres que celui du 150, il a été constaté finalement, avec les PLR sur ce dernier programme entre 2010-2012, que le GVT se situe entre 0,5 et 0,7 %, contrairement au GVT fixé à zéro dans les projets de loi de finances. Il serait très opportun de ressortir de manière explicite la masse salariale sous plafond et hors plafond gérée par les opérateurs. Sur les 15 G€ de masse salariale, 13,5 G€ sont gérés directement par les opérateurs et n'apparaissent de manière explicite dans aucun rapport de la Cour des comptes, du Sénat et de l'Assemblée nationale. Cela aiderait pourtant au suivi par les parlementaires et la communauté universitaire.

Par ailleurs, le nombre d'emplois sous plafond a été réduit entre 2009 et 2011 de 4 863 pour un total de 253 098 mais, dans le même temps, on constate une augmentation des emplois hors plafond de 9 248 pour un total de 35 732 (dont 20 100 sur le programme 150 et 12 200 sur le programme 172). L'application du protocole Tron-Sauvadet sans moyens, ainsi que l'augmentation des charges de fonctionnement sans aug-

mentation des crédits récurrent, met en situation périlleuse bon nombre d'opérateurs. Le montant global des bourses étudiantes sur critères sociaux pour la rentrée 2012-2013 en intégrant le 10^e mois et une augmentation de 2,1 % devrait s'élever à un montant de 1,778 G€ (+ 83 M€ par le volume et pour la hausse afin de suivre l'inflation) pour 649 000 étudiants boursiers sur les six échelons.

L'équation du budget, avec les impasses relevées par la Cour des comptes et par la ministre G. Fioraso, de la tenaille dette-grand emprunt et du Traité européen ne permettent pas d'avoir confiance dans le pilotage de l'avenir pourtant très attendu et nécessaire quant à l'innovation, la formation et la recherche. ●

▼
La politique dite d'excellence sert à reconfigurer le paysage territorial de l'enseignement supérieur et de la recherche par la réduction de la dette et le pilotage par le grand emprunt.
▲



Imposer un projet d'Europe sociale et démocratique

→ par Thomas Coutrot, économiste, coprésident d'Attac

La crise est le résultat des défauts constitutifs de la construction de la monnaie européenne. Le pacte budgétaire est aux antipodes des voies de sortie de crise.

François Hollande veut que la France ratifie très vite le nouveau traité européen, dit « Traité pour la stabilité, la coordination et la gouvernance », ou Pacte budgétaire, qui instaure la « règle d'or », c'est-à-dire tout simplement l'interdiction des déficits publics « sauf circonstances exceptionnelles ».

C'est là pure folie, car la crise n'a rien à voir avec des déficits publics excessifs. Elle est due à des défauts constitutifs de la construction de la monnaie européenne. Le traité de Maastricht a voulu imposer aux corps sociaux européens une discipline pour le bénéfice de l'industrie financière. Le Pacte budgétaire non seulement ne tire aucun des enseignements de l'échec de Maastricht mais en radicalise la logique. Dans l'espoir ridicule de « rassurer les marchés ». Les marchés ne seront pas rassurés, c'est une certitude. Car la construction de la monnaie unique est fondée sur des principes contradictoires : les États mettent en commun leur monnaie alors qu'ils ont instauré une liberté totale de circulation des capitaux, non seulement entre eux, mais également entre eux et le reste du monde. Cela signifie une liberté totale de spéculation.

En second lieu, la construction de l'euro est également associée à la concurrence fiscale et sociale. Le résultat a été un effondrement des recettes publiques au nom de l'attractivité des territoires (en particulier de l'impôt sur les sociétés

réduit de 10 à 15 points depuis la création de la zone euro, la taxe professionnelle, les cotisations sociales des entreprises, etc.). Et ceci a aggravé le déficit et la dette publics.

Troisièmement, cette zone de monnaie unique n'a pas de véritable budget commun (celui-ci représente 1 % du PIB de la zone). Alors que les pays avaient, au démarrage de l'euro, des niveaux de productivité et de compétitivité très différents, les fonds structurels qui avaient auparavant permis un certain rattrapage des économies du Sud ont été diminués et dilués avec l'élargissement aux pays d'Europe de l'Est.

L'absence de solidarité budgétaire a été un obstacle à la convergence économique des États périphériques du sud de la zone.

En quatrième lieu, interdiction était faite à la BCE de financer les déficits publics. Entraînant une obli-

gation pour les États de recourir aux marchés financiers pour financer leurs déficits croissants du fait de la baisse de leurs recettes fiscales. Tant que les taux d'intérêt exigés sur les dettes des différents États membres ont été presque identiques, cela ne posait pas de problème. Mais à partir du moment où les marchés financiers ont fait des différences entre les pays, le financement du déficit est devenu explosif pour certains pays.

Enfin, interdiction était faite également aux États de s'entraider les uns les autres en cas de difficultés financières de l'un d'entre eux. Cela a contribué à aggraver la situation lorsque la Grèce est apparue en difficulté, car les autorités européennes ont tardé à admettre que l'Union européenne allait être dans l'obligation d'aider un de ses membres.

LA RESPONSABILITÉ DE L'ALLEMAGNE

La création de l'euro était justifiée par l'objectif politique d'une Europe qui s'unifie pour la paix et la prospérité. Mais les conditions imposées à cette construc-

tion par les néolibéraux et l'industrie financière ont fait de l'euro un instrument de réduction des dépenses publiques et des droits sociaux qui a débouché sur une crise quasi inéluctable. La crise financière de 2007/2008 a joué un rôle de déclencheur de la crise de l'euro en provoquant l'éclatement des conditions d'endettement des États membres. Les marchés financiers, dans leur grande clairvoyance, se sont aperçus que la Grèce ou le Portugal étaient plus fragiles que l'Allemagne !

Cette dernière porte une responsabilité très souvent ignorée. Au début des

années 2000 ses dirigeants sociaux-démocrates et Verts ont pratiqué une politique de baisse des salaires qui a ajouté de la compétitivité prix à la traditionnelle compétitivité qualité de ses productions. Cela a entraîné au cours des années suivantes les déséquilibres commer-

ciaux internes et les déficits des pays du sud de la zone, France incluse. La politique allemande ne peut être considérée comme l'exemple qu'il aurait fallu suivre. Si cela avait été le cas dans les années 2000, la zone euro aurait sombré beaucoup plus tôt dans une situation dépressive.

La voie choisie par le Pacte budgétaire consiste en un « fédéralisme autoritaire » obsédé par la réduction des dépenses publiques, des salaires et des droits sociaux, et conduisant à l'étouffement de la démocratie. Aucun réel bilan n'est tiré des causes de l'échec actuel de la zone euro. Ces mesures vont aggraver les divergences entre pays européens et l'hostilité des peuples à l'Union européenne. Elles conduisent à son éclatement. Il est plus que temps que les mouvements sociaux européens construisent leurs convergences et leurs actions communes pour imposer leur projet d'Europe sociale et démocratique sur les débris de cette Union néolibérale. ●

▼

La voie choisie par le Pacte budgétaire consiste en un « fédéralisme autoritaire » obsédé par la réduction des dépenses publiques, des salaires et des droits sociaux, et conduisant à l'étouffement de la démocratie.

▲

Manifestation européenne pour une Europe sociale à Foix



© PierreG.08

LARUC
Pacte Recherche
ARCE

Assises : quels enjeux ?

→ Dossier coordonné par Jean Fabbri

Annoncées dès la campagne présidentielle par le candidat Hollande, comme contre-feux à des critiques portant sur un programme bien mince en la matière, des Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche sont imminentes... mais loin d'être au cœur des soucis des personnels. Sans complaisance sont décryptés les quatre premiers mois de ce gouvernement et rappelées les interpellations mises sur la table par le SNESUP. Comme ses prédécesseurs, le gouvernement et la ministre – que nous avons interrogée – contournent la représentativité avérée de notre syndicat, souvent noyée dans des forums où le moindre des lobbies corporatistes y bénéficie d'autant de poids. Ces Assises hâtivement et étroitement mises en place et contrôlées par une ribambelle d'anciens présidents, recteurs et mandarins, sans un seul maître de conférences, n'augurent à elles seules rien de bon. Pour autant le processus peut échapper à ses initiateurs ! À cette fin, le SNESUP ne campe pas sur une posture de seule critique. S'il dénonce l'absence de mesures d'urgence, s'il entend être à l'origine ou participer à toutes les initiatives fédérant le monde universitaire autour de revendications structurelles fortes, il creuse des pistes fondées sur nos congrès qui répondent aux exigences d'aujourd'hui.

Au-delà des premiers et brefs textes de ce dossier, une quinzaine de fiches thématiques sont en cours de finalisation pour contribuer à fortifier et unifier l'intervention indispensable des personnels dans les prochaines semaines.

Le changement pour l'Université et la Recherche, mais quel changement ?

→ par Christophe Pébarthe, secrétaire national

Les quelques signaux encourageants ne compensent nullement les doutes quant à un réel changement de politique.

En 1981, Barbara chantait : « *Regarde, quelque chose a changé, l'air semble plus léger, c'est indéfinissable* ». En 2012, après les victoires de François Hollande, du parti socialiste et de ses alliés, il est probable que nombre d'universitaires pourraient qualifier les premiers mois du nouveau gouvernement par un tout aussi vibrant « *c'est indéfinissable* ». D'un côté, chacune et chacun peuvent observer des changements tangibles dans l'enseignement primaire et secondaire. Mille postes sont affectés pour la rentrée 2012, trois cents classes sont rouvertes, la formation réapparaît timidement dans l'emploi du temps des enseignants stagiaires... Si l'on se tourne vers l'enseignement supérieur et la recherche, conformément aux engagements pris lors de la campagne électorale, l'heure est à la préparation des assises.

Mais, d'un autre côté, les inquiétudes se multiplient. L'organisation se caractérise par une grande opacité quand ce ne sont pas des signes menaçants : poids excessif des exécutifs régionaux, cadrage rigide des débats à venir, questions fermées... Et que dire des « oubliés », par exemple les conditions de travail des personnels ? Au-delà de ce qui pourrait apparaître aux yeux de commentateurs bienveillants comme un procès d'intention, il faut bien convenir qu'il est désormais possible de douter du contenu alternatif de la politique que

le gouvernement entend mener par rapport à celle de son prédécesseur.

Le 20 août, un entretien que l'économiste Philippe Aghion, ancien zélateur de la politique universitaire entre 2007 et 2012 et désormais conseiller informel de la ministre socialiste de l'enseignement supérieur et de la recherche, donnait un premier aperçu de l'état d'esprit de la nouvelle équipe. Celui-ci est confirmé par Geneviève Fioraso elle-même le 31 août dernier. D'abord, et c'est une information de taille, l'autonomie n'est

pas remise en cause. Au contraire, si la ministre entend accroître le contrôle sur la pédagogie et l'orientation, elle balaie d'un revers de main l'importance de l'habilitation nationale des diplômes. Rappelons que, dans le rapport Aghion, la création de diplôme par les établissements était un critère mesurant l'autonomie...

Ensuite, et contrairement à son conseiller qui soulignait les faibles moyens alloués à l'Université comme un critère affaiblissant les effets positifs attendus de la loi LRU – à peine critique-t-il le pouvoir excessif des présidents... – la ministre ne craint pas d'affirmer : « *On ne peut*

pas dire qu'il n'y a pas d'argent dans l'université française. Qu'elles soient en déficit ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'argent. Il y a des niches d'efficacité : elles peuvent mieux s'organiser, mutualiser des moyens, faire du redéploiement ».

Geneviève Fioraso n'est pas avare de précisions, pour celles et ceux qui douteraient encore : trop de masters, trop de masters avec peu d'étudiants, trop de licences, concentration sur quelques établissements d'enseignements des disciplines rares. Et d'ajouter : « *Nous avons*

quand même les frais d'inscription les moins chers du monde et les boursiers en sont totalement exonérés. Mais je souhaite qu'ils n'augmentent pas de manière significative ».

Alors, l'air semble-t-il plus léger ? Certainement pas quand l'indéfinissable se précise de cette façon. C'est alors une autre chanson qu'on se prend à fredonner en pensant aux Assises, non plus Barbara mais Tonton David : « *Moi, je suis sûr, sûr, qu'on nous prend pour des c...* » ! ●

(1) *Médiapart*

(2) Également dans *Médiapart*

▼
Si la ministre entend accroître le contrôle sur la pédagogie et l'orientation, elle balaie d'un revers de main l'importance de l'habilitation nationale des diplômes.

Le changement, c'est (au mieux) pour septembre 2013

→ par Thierry Astruc, secrétaire national, coresponsable du collectif FDE

Malgré une volonté de ne pas reproduire les erreurs passées, on peut regretter un réel manque de courage politique.

« **L**e changement, c'est maintenant » : ce slogan simpliste mais marquant a bien du mal à s'appliquer à la formation des enseignants. Lorsque les socialistes sont arrivés au pouvoir, ils ont trouvé une situation défavorable. Avec l'arrêt du Conseil d'État de novembre 2011, le cahier des charges de la formation des maîtres de 2006, qui régit entre autres l'année de fonctionnaire stagiaire, était redevenu valide. Celui-ci prévoyait les équilibres entre formation et exercice du métier dans leurs établissements,



indiquant notamment les horaires (deux tiers en formation, un tiers devant la classe). Le budget 2012 ne permettait pas de tels volumes. Et V. Peillon et G. Fioraso ont dû, faute de courage politique et de volonté de négociation, signer un arrêté préparé par L. Chatel et L. Wauquiez, piège calendaire politique parfait.

Quelques mesurées ont été prises pour ne pas reproduire les erreurs des années passées où les stagiaires avaient un service plein et une obligation de formation, lorsque celle-ci

existait en plus de leur service. Ainsi, un allègement de service de 3 heures (en moyenne) a été mis en place pour 2012. Mais, la majorité des stagiaires a été « invitée » à se présenter à des journées de « formation », en présence de l'intégralité de leur jury de titularisation avant le début de leur contrat. Malheur aux absents, même s'ils travaillaient pour boucler leur fin de mois. Durant ce mois d'août, la concertation sur l'école a commencé au MEN (voir le *FDM* d'octobre). Il s'agit pour l'instant d'une phase d'énonciation. Cependant, dans les univer-

sités, la rentrée a eu lieu pour les masters débouchant entre autres sur les concours. Le discours de rentrée n'est pas facile. Il y a peu de chances que les concours de la session 2014 (rentrée en septembre 2013) soient à la même place ou que les contenus des épreuves restent inchangés. Dès lors, la situation des M2 qui échoueront au concours va être très délicate mais il devrait être possible de trouver des solutions viables (une année spécifique de préparation au concours pour ceux qui ont le master). En revanche, pour les M1, c'est inextricable.

Ils entament un master dont personne ne peut être sûr qu'il existera encore dans un an, avec des modules de préparation à un concours qui devrait être complètement bouleversé dès la session 2014. Trois cohortes sacrifiées, dont V. Peillon a annoncé un rattrapage via la formation continue, et deux à venir : les M1 et les M2 de cette année. Le changement pour la FDE, ce sera pour septembre 2013 au mieux, mais plus probablement pour septembre 2014, avec le temps de réécriture des maquettes. ●

Statuts et emplois

→ par Philippe Aubry, secrétaire national, responsable du secteur Situation des personnels

Les personnels attendent un changement de fond prenant en compte leurs revendications sur l'emploi et leurs statuts.

Sous le quinquennat précédent les personnels de l'ESR ont souffert, outre les attaques du gouvernement contre la fonction publique en général, d'une mise en œuvre renforcée de l'idéologie libérale par le pacte recherche, la LRU, les RCE, l'empilement de structures et de dispositifs qualifiés d'« excellence ». Ce chamboulement du paysage universitaire a pour objectif la disparition du service public d'enseignement supérieur et de recherche délivrant des diplômes reconnus nationalement, et se traduit notamment par la casse des statuts des fonctionnaires d'État.

Directement touchés par des modifications statutaires qu'ils ont combattues, les universitaires comptent sur une remise en cause de la logique d'économies, d'individualisation et de concurrence exacerbée. Le changement doit se concrétiser par des mesures destinées entre autres à :

- combattre la perte d'attractivité du métier par une revalorisation des carrières, des salaires, la reconnaissance du doctorat, un

prérecrutement comme fonctionnaire stagiaire pour les doctorants ;

- améliorer la situation immédiate des contractuels, résorber la précarité par un plan de titularisation englobant l'ensemble des contractuels exerçant des fonctions pérennes, empêcher la reconstitution d'un stock de non-titulaires ;
- améliorer les conditions de travail dégradées notamment par la pression mise sur les individus, la course aux financements, le développement des manifestations d'autoritarisme et de harcèlement ;
- permettre de se consacrer en toute indépendance aux missions fondamentales d'enseignement et de recherche.

La refondation de l'ESR doit intégrer les incidences négatives des configurations de type IDEX, SATT, FCS et établissements déroga-

toires en termes d'emploi et de situation des personnels. Elle est l'occasion de réaffirmer et renforcer le caractère national de nos statuts face aux dangers d'une régionalisation.

Pour finir, la question des moyens budgétaires, des plafonds d'emploi et de masse salariale ne peut être évacuée alors que les difficultés budgétaires croissantes des établissements conduisent à des décisions dégradant les emplois, les carrières et les conditions de travail. Les universités ne relèveront les défis et de

Les universités ne relèveront les défis de l'appropriation collective de la connaissance qu'à la condition d'associer pleinement les personnels et leurs revendications.

l'appropriation collective de la connaissance qu'à la condition que les débats de ces Assises associent pleinement les personnels et leurs revendications, et prennent en considération les propositions présentées par le SNESUP, acteur majeur du monde universitaire. ●

Instances et assises

→ par Jean Fabbri

La question centrale de la régulation et de la démocratie dans l'enseignement supérieur est bien absente des questions balisées par le ministère.

Dans les items retenus par le comité d'organisation des Assises – sous la houlette directe du ministère, on trouve au sein du 3^e « paquet » (sur 3) intitulé *Concevoir le nouveau paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche*, le 5^e point (e) : *gouvernance(s) et évaluation(s) (personnels, équipes, unités, établissements)*. Voilà qui semble mal parti ! Du côté du SNESUP, la question des ins-

tances locales et nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche est abordée plutôt sous l'intitulé « Collégialité et démocratie universitaire ». Sous ces principes, nous tenons à la fois à un rôle important d'une instance largement élue que serait un CNESER revalorisé dont les missions porteraient sur la garantie d'un service public national d'enseignement supérieur et de

recherche, assurant sa déclinaison territoriale équilibrée, la diversité des disciplines et des voies de réussite des étudiants. Nouveau CNESER pluraliste à qui incomberait une partie des fonctions attribuées par le pacte recherche à l'AERES et qui intégrerait, en les faisant entrer dans le régime général, les fonctions exorbitantes dévolues à la très patronale Commission du titre d'ingénieur. ►►

▶▶ Quant aux instances des établissements, s'il faut bien sûr mettre un terme au mode de scrutin inique qui transforme les conseils d'administration en chambres d'enregistrement, il faut surtout renoncer au modèle entrepreneurial. Car c'est bien cette conception qui

porte à la concurrence entre établissements, et au sein de ceux-ci entre disciplines et collègues... et qui mine la dynamique collective indispensable à la confiance et au temps long dans lesquels s'inscrivent les activités de recherche et les programmes de formation.

Une révision concertée des attributions des conseils et directions de composante et des quatre conseils centraux (CA, CS, CEVU, CT) en particulier en fonction des nombreuses modalités de coopération entre les établissements est indispensable. ●

Quelques exigences pour la recherche à réaffirmer lors des Assises

→ par Marc Neveu, secrétaire national, responsable du secteur « Recherche »

Il faut une autre organisation de l'ESR dans laquelle sera affirmé le droit à la recherche des enseignants-chercheurs et la situation des doctorants améliorée.

La prochaine loi-cadre de l'ESR, élaborée au terme d'un processus d'Assises dans lequel la communauté universitaire et scientifique doit pouvoir s'exprimer, a un périmètre qui inclut la loi « Liberté et Responsabilité des Universités » et la loi « Pacte pour la Recherche ».

Nous n'avons cessé de dénoncer les effets néfastes de ces lois, qui visent à mettre en concurrence les établissements et les enseignants-chercheurs, à imposer le dogme de la « recherche sur projets » par l'ANR et l'évaluation des unités (UMR et EA) par l'AERES, conduisant à exclure des enseignants-chercheurs

jugés insuffisamment « produisant », à multiplier et superposer des structures en -Ex (Idex, Labex, etc.) pour reconfigurer la recherche et l'enseignement supérieur en concentrant les moyens sur quelques pôles et en désertifiant le reste du territoire.

Dans ces Assises, nous devons réaffirmer nos exigences :

- pour le droit à la recherche des enseignants-chercheurs, qui passe par :
 - la liberté effective de rattachement à une unité de recherche ;

– l'amélioration de la dynamique de recherche en augmentant le nombre de CRCT, de détachements et de délégations ;

– le recrutement de personnels statutaires de soutien à la recherche ;

– la présence d'instances démocratiques dans toutes les unités de recherche labellisées ;

– la diminution des charges de travail, en réduisant le nombre d'heures d'enseignement

et des charges collectives (service à 150 h pour les enseignants-chercheurs et 250 h pour les enseignants de statut second degré) ;

• une autre organisation de la recherche qui passe par :

– le remplacement des

financements sur projets de l'ANR, générateurs de précarité, par un financement par crédits de base, également abondés par reversement du CIR⁽¹⁾. Des financements complémentaires sur appels d'offre peuvent subsister, marginalement, pour soutenir des projets transversaux ou émergents ;

– la dénonciation immédiate des conventions IDEX, signées sans consultation des conseils centraux des universités, et de toutes les opérations couplées au « Grand Emprunt ». L'abandon des structures de gouvernance resserrée

de type IDEX est complémentaire de l'abrogation de la loi LRU ;

– la suppression de l'AERES au moins pour l'évaluation des structures de recherche. Un rapprochement du CoNRS et du CNU dans une instance nationale composée majoritairement d'élus pourrait être envisagé, pour définir une méthode cohérente d'évaluation des collectifs de travail, tenant compte des spécificités des disciplines et des situations collectives et individuelles. Cette instance bénéficierait des moyens matériels et humains suffisants par réaffectation des moyens de l'AERES ;

• l'amélioration de la situation des doctorants :

- par la création d'un statut de fonctionnaire-stagiaire, garantissant le salaire, les droits sociaux et la validation des années de travail pour la retraite des doctorants. Dans l'immédiat, il faut maintenir le statut d'ATER et une formation initiale reprenant en l'améliorant le modèle des CIES ;

– une augmentation massive du nombre de financements doctoraux pérennes (et non sur projets), le contrat doctoral ne doit cependant pas être le passage unique pour faire une thèse ;

– la reconnaissance du doctorat par l'État dans les grilles des fonctions publiques et par les conventions collectives. ●

CIR : Crédit Impôt Recherche

Nous souhaitons un rapprochement du CoNRS et du CNU dans une instance nationale composée majoritairement d'élus.

Un regain d'accès et de réussite aux études

Augmenter le nombre de diplômés exige une relance de la démocratisation de l'enseignement supérieur et un développement de la formation continue et de la VAE.

→ par Michèle Lauton, secrétaire nationale, responsable du secteur « Formation »

Tout bachelier, toute personne en reprise d'études, doit pouvoir accéder à l'enseignement supérieur. Il y va du développement économique, social et environnemental du pays et du développement personnel de chacun. Les enjeux sont décisifs : augmenter le nombre

de diplômés, permettre à tous d'aller jusqu'au niveau d'étude souhaité, faire reconnaître les qualifications dans les conventions collectives et les fonctions publiques. Cela exige de relancer la démocratisation – avec l'entrée à l'université de nouveaux étudiants, notamment issus des filières technologiques et profes-

sionnelles –, alors que le taux d'accès aux études des bacheliers généraux et technologiques a baissé depuis 2000. Cela suppose de développer formation continue et VAE.

Il faut créer les conditions pour réussir cette ambition et lui consacrer personnels et moyens nécessaires.

Former dans le supérieur : un investissement et non une charge

Le SNESUP défend des principes, sur la base desquels il participe aux Assises et il aborde le rapprochement avec l'université de toutes les formations publiques post-bac :

- proposer à l'université des cursus dans tous les secteurs et favoriser la recherche dans tous les domaines de formation ;
- développer dès le niveau Licence le lien avec la recherche ;
- diversifier les parcours de formation en premier cycle, en tenant compte des acquis des étudiants et des pratiques sociales ;
- assurer un maillage territorial ;
- former les enseignants du supérieur tant à la recherche qu'à la pédagogie.

Le SNESUP fait des propositions immédiates :
• engager un plan d'alignement des moyens

de toutes les licences sur ceux des CPGE ;

- laisser l'étudiant choisir librement sa filière d'études en connaissant mieux les différentes poursuites d'études ;

- encourager l'accès des filles aux études scientifiques ;
- cadrer nationalement – en CNESER – les formations conduisant aux diplômes nationaux de licence et de master ;
- habiliter en CNESER les licences et les masters ; réhabiliter et refinancer des cursus universitaires technologiques et professionnels ; actualiser les capacités d'accueil des IUT et de la création de nouvelles spécialités dans le cadre d'une licence de technologie ;
- réduire les hiatus entre programmes de lycée, de licence ou de DUT : définir les programmes en termes de contenus et non des seules compétences ; articuler les révi-

sions périodiques des programmes du lycée avec celles des licences ou DUT ; institutionnaliser des concertations en amont du CNESER ou du CSE ;

- recourir à des méthodes pédagogiques diversifiées favorisant autonomie, esprit critique et réussite des étudiants : travail par petits groupes, pas de cours d'amphi à effectifs pléthoriques, démarche par projets, développement de l'oral, évaluations diversifiées intégrant les objectifs de la formation... ;
- développer les recherches en éducation et didactique des disciplines sur l'enseignement supérieur ;
- améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants (bourses ou allocation d'études, logement, santé) ;
- accroître le financement pour des reprises d'études diplômantes. ●

ENTRETIEN* AVEC Geneviève Fioraso

→ Propos recueillis par Jean Fabbri

La ministre se prête à la discussion dans nos colonnes. Pas de révélations, des aspects ouverts et des interrogations (CTPU et CNESER ?) et des désaccords aussi. Un élément du débat toutefois.

Jean Fabbri : L'abrogation de la loi LRU et ses logiques, est-elle à l'ordre du jour ?

Geneviève Fioraso : Il ne me paraîtrait pas très honnête de faire des annonces avant les Assises – qui ont lieu pour renouer le dialogue, pour écouter les propositions qui seront faites. Après, ce ne sera pas un simple toilettage de la LRU. Peu importe le nom qu'on lui donnera, il y aura une loi sur l'ESR qui ne s'appellera plus LRU. C'est mon souhait à moins qu'il n'y ait un arbitrage différent.

J. F. : Dans le budget 2013, qui se prépare, les niches fiscales du CIR seront-elles remises en cause ? Confirmez-vous la création de 1 000 emplois pour 2013 et quelle en serait la répartition chercheurs, enseignants-chercheurs, Biatoss... ? Et sur l'emploi encore, concrétiseriez-vous pour les précaires du supérieur le dispositif Sauvadet ?

G. F. : Le CIR a fait l'objet d'annonces par le président de la République. C'est clairement une incitation au développement de la recherche privée et au développement de partenariats entre public et privé. Ce n'est pas une aide directe à la recherche publique, mais plutôt une aide directe à la recherche privée. Il y aura des contrôles renforcés pour éviter les effets d'aubaine de certains groupes pour optimiser le CIR, il y a un focus qui sera mis sur les PMI – et l'encouragement à l'embauche des docteurs.



Pavillon Boncourt, MESR

J. F. : La reconnaissance du doctorat nous semble une priorité pour l'emploi comme pour l'avenir de nos formations...

G. F. : Pour l'insertion des doctorants, nous avons engagé une action qui se révèle complexe pour que le doctorat soit reconnu dans l'administration publique, notamment dans la fonction publique d'État.

J. F. : Oui, revendication du SNESUP depuis très longtemps.

G. F. : Je ne le savais pas... Je pense que cela mettrait la transversalité dans les domaines parfois réservés à certains corps. Malheureusement on ne peut pas le faire d'un seul coup, il faut négocier corps par corps. On a engagé ce travail avec M. Sapin et Mme Lebranchu à notre initiative, ça va être un travail plus long que prévu mais je ne lâcherai pas. Côté emplois nouveaux, ils seront ciblés principalement sur la réussite en premier cycle, en ce qui concerne

l'enseignement, l'innovation pédagogique, l'orientation, l'ouverture des bibliothèques avec de plus grandes amplitudes horaires.

J. F. : Cela veut-il dire que c'est plutôt des postes en matière d'enseignement de type PRAG que MCF ou PR ?

G. F. : La répartition par typologie n'est pas encore déterminée. L'attribution de ces 1 000 postes sera aussi un moyen de réguler les postes entre les universités qui sont notamment sous dotées et celles qui le sont moins.

J. F. : Avec l'alourdissement de la contractualisation et l'affaiblissement du CNESER, les universités sont engagées dans une logique de concurrence plus que de commune appartenance à un service public fort. Vous changez quoi ?

G. F. : Il y a des priorités très fortes : la réussite en premier cycle, l'insertion des docteurs, la meilleure formation des enseignants quels qu'ils soient, professeur des écoles, comme MCF... Il faut trouver un équilibre entre stratégies de sites et priorités nationales. Notre politique sera au croisement des deux, ni complètement jacobine ni complètement girondine. Nous voulons éviter de recréer une compétition qui génère des universités à deux vitesses. Sans nier qu'il y ait des pôles universitaires plus forts que d'autres il faut rétablir cette notion de ▶▶

* Réalisé le 17 septembre



Tenir compte des besoins de la population

→ par Bernadette Groison, secrétaire générale de la FSU

La FSU sera un interlocuteur exigeant et combatif pour contribuer à la construction des nécessaires alternatives.

► coopérations ; le terme de compétition a été trop galvaudé ces dernières années. Il peut y avoir une émulation.

J. F. : *Pour les Assises, dans la composition du comité de pilotage des Assises comme dans les rapporteurs régionaux il n'y a aucun MCF ? Curieux ?*

G. F. : Les Assises, ça n'est pas le CNE-SER, ça n'est pas un lieu de négociations. C'est un débat ouvert avec la nation. Pas de sujet tabou : la place des organismes de recherche par rapport à l'université, le rôle des alliances, sur quelles missions va-t-on recentrer l'ANR, est-ce qu'on continue avec l'AERES...

J. F. : *Ça ne devrait pas se faire sans les MCF*

G. F. : Non bien sûr... Peut-être y a-t-il eu un loupé sur la représentation des MCF sachant que les PR qui sont là ont été un jour MCF. C'est très difficile de respecter tous les équilibres.

J. F. : *Dans vos déclarations, vos premiers actes, l'abrogation de la circulaire Guéant, la section CNU criminologie sont appréciées. Mais, le mouvement de grève de 2009, son unité sur des revendications à la fois statutaires et concernant la FDE, vous laissez silencieuse ?*

G. F. : Nous avons répondu aux demandes sur la FDE, c'est une volonté très forte à la fois de V. Peillon et de moi-même.

J. F. : *Mais allez-vous revenir sur le décret statutaire et sur la gestion locale des carrières ?*

G. F. : Ça c'est un sujet qui, pour le coup, doit se débattre à la fois au CNE-SER et au sein des Assises. Je n'ai pas encore pris position là-dessus. Il faut y réfléchir, ça fait partie de l'équilibre que j'évoquais tout à l'heure. C'est un sujet qui nous préoccupe et que l'on traitera. Sur la loi Sauvadet, le dialogue s'engage avec les organisations syndicales.

J. F. : *L'université et la recherche sont de plus en plus pilotées par des organismes non pas élus mais désignés, l'AERES, l'ANR. Quelle est la place de la collégialité universitaire ?*

G. F. : Je pense que la collégialité universitaire peut être compatible avec un management, une ouverture à l'international, avec mutualisation de certains moyens car les contraintes budgétaires nous y poussent. C'est aussi l'objectif des Assises, renouer le dialogue pour retrouver la confiance. Il faut en finir avec la technocratie et retrouver des structures qui soient plus simples. ●

La rentrée sociale, entre les attentes fortes et légitimes des personnels et un quotidien qui n'a pas encore changé, sera sous tension. Le gouvernement doit très vite mettre en perspective des mesures structurelles et aussi des mesures d'urgence pour pallier les situations les plus difficiles. Pour l'ensemble des sujets, la préparation du budget 2013 est déterminante. Les réponses aux questions des ressources, de la fiscalité, de la répartition des richesses produites... seront à la fois des signes et des possibilités offertes (ou non) pour mener d'autres politiques. Le débat sur la ratification du traité européen s'inscrit dans cette même logique. La FSU devra imposer des politiques de sortie de crise

dans la justice sociale et non un traité dont nous savons que, même accompagné d'un volet « croissance », il ne fournira pas les moyens de résoudre les problèmes essentiels.

En ce qui concerne l'emploi, préoccupation majeure des Français, la FSU a plaidé lors de la Conférence sociale de juillet pour la mise en œuvre de mesures d'urgence face au chômage, et notamment celui des jeunes, et de décisions structurelles pour que soit relancé l'emploi. En ce sens, le dispositif « emplois d'avenir » est nécessaire, compte tenu de l'ampleur du chômage des jeunes, mais il doit viser une véritable insertion professionnelle. Pour cela, l'accompagnement, la durée des contrats, leur rémunération et leurs droits doivent être assurés tout comme doit être prévue une sortie vers un emploi stable. Sans oublier l'effort à faire pour que la formation initiale joue aujourd'hui un rôle plus important pour assurer une qualification à chacun.

Si les concertations sont nécessaires sur nombre de sujets, tant les dégradations et remises en cause ont été fortes ces dernières années, cela ne doit pas conduire à ne traiter que les sujets proposés par le gouvernement ni à différer

les décisions à prendre. Ainsi, formation, éducation, recherche... doivent être considérées comme un atout pour le développement de notre société et comme un investissement d'avenir. Le pilotage ne doit plus se faire par les moyens, mais bien par les besoins de la population.

Le gouvernement ne pourra pas contourner nos exigences pour l'emploi public au-delà des secteurs « prioritaires », ni celles pour lutter contre la précarité et pour la revalorisation des salaires pour tous les agents !

Le changement se lira à travers l'ensemble de ces mesures. Sur tous les sujets, la FSU continuera à participer et à peser. Elle le fera avec les personnels car les évolutions nécessaires ne se feront pas sans eux. Elle est bien décidée à rester un interlocuteur exigeant et combatif pour contribuer à la construction des nécessaires alternatives. Car l'enjeu pour la démocratie est bien désormais de passer aux actes. ●





Élections : recours au TA

Si les précédentes élections sur le campus dijonnais avaient vu s'affronter une liste intersyndicale et une liste qui l'avait emporté de peu, les élections se sont déroulées dans un contexte différent marqué par les conséquences de l'application de la loi LRU. L'ancienne équipe dirigeante se retrouvait sur deux listes favorables à la LRU mais se voulant opposées sur la gestion humaine de son application. D'autre part l'intersyndicale se retrouvait sur deux listes opposant les organisations hostiles à la libéralisation de l'enseignement supérieur (FSU CGT) à celles qui lui sont favorables ou du moins pensent en corriger les excès par une participation aux instances du pouvoir.

Les premiers résultats des 14 et 15 février ont montré que l'ensemble des listes syndicales restait majoritaire dans deux des collèges (autres enseignants et BIATOSS), et que le SNESUP était de très loin la première organisation du campus. Toutefois les divisions se sont traduites finalement par une nette perte du nombre d'élus dans les conseils. Dans le collège B où les deux premières listes n'étaient séparées que d'une voix, un appel au TA a été fait par le SNESUP entraînant l'invalidation des élections dans ce collège. Le second vote (13 juin) a confirmé la victoire de la nouvelle équipe, l'effondrement de l'ancienne et un tassement de l'intersyndicale FSU CGT devenue la seconde force du campus.

Si l'analyse des résultats reste difficile, l'évolution des discours des différentes listes a montré la reprise progressive par l'ensemble des candidats des valeurs initialement portés par la seule intersyndicale, comme la défense du service public – tout particulièrement lors du second vote qui a eu lieu après le changement de majorité présidentielle. Cette élection a aussi consacré le poids nouveau pris par la campagne dans la vie du campus et par le recours à des procédés de communication politique (personnalisation des débats, ciblage discret de clientèles, vote utile...) qui se substituent à l'affirmation des valeurs et à la clarté des programmes. ●

Pierre Bruno, responsable de section



Une nouvelle présidente

Depuis le 9 juillet, Paris 8 a une nouvelle présidente en la personne de Danielle Tartakowsky, historienne spécialiste en particulier du mouvement ouvrier.

Elle a été élue avec 15 voix sur les 20 exprimés. Les orientations qu'elle a défendues précédemment devant l'assemblée des trois conseils ont été approuvées par près de 60 % des 81 suffrages exprimés.

Cette élection intervient après un long marathon électoral (suite à des recours, le collège A avait dû voter de nouveau). Le résultat atteste d'une très grande stabilité, la liste majoritaire soutenant la candidature de D. Tartakowsky obtenant toujours le même nombre de suffrages.

Syndiquée de longue date au SNESUP, la nouvelle présidente entame son mandat dans un contexte politique modifié, mais sans que les principales contradictions qui pèsent sur l'université ne soient levées. Exprimer les exigences du service public de l'enseignement et de la recherche tout en assumant la gestion de l'université reste un défi difficile à relever, qui nécessite une grande vigilance de chacun. Il reviendra, plus encore que d'ordinaire, à la section syndicale de jouer pleinement son rôle dans l'expression des revendications des personnels tant à l'égard de leurs propres situations que de celles de l'établissement. ●

François Castaing, membre de la section



Sciences Po : administrer autrement

Le mode de gestion de Sciences Po, sous la direction de R. Descoings, illustre les dérives du new public management. Il faut rompre avec ce type d'administration.

Nul ne conteste l'ampleur de l'œuvre de Richard Descoings. Mais, dans une institution universitaire, l'esprit critique doit être inhérent au travail de deuil. On comprend que les gardiens du temple s'emploient à nourrir le culte pour reconduire un projet dont ils sont parties prenantes. On comprendrait moins que la communauté académique ne l'interroge pas, alors que la défaite de Nicolas Sarkozy à l'élection présidentielle signifie un désaveu, par le suffrage universel, de la réforme de l'Enseignement supérieur et de la recherche dont Sciences Po est devenu le paragon.

Le style de direction charismatique et centralisée a conduit aux mêmes apories que dans le monde de l'entreprise et le gouvernement du pays. Les ravages du new public management que Sciences Po a adopté comme mode de gestion sont extrêmement profonds. La décision est passée des mains de la collégialité universitaire au pouvoir administratif d'un directeur tout puissant, des membres du comité exécutif qui l'entourent et de leurs chargés de mission.

Le coût de ce type de gouvernement est élevé. Outre les salaires et les primes des tenants du système, doivent être considérés le recours à des cabinets de consultants ou à des entreprises privées, une politique dispendieuse d'invitation de personnalités étrangères, les voyages de la Direction des affaires internationales. Les procédures du new public management entraînent une bureaucratisation du travail des chercheurs

et des enseignants au détriment de leur productivité. Les laboratoires ont été évidés de leurs prérogatives en matière de recrutement et de financement des projets à long terme, et d'une part de leurs moyens. L'individualisation des rémunérations engendre un climat détestable au sein du personnel. Alors que la pesanteur du « scientifiquement correct » dans l'arène globale, le recours à des formes quantitatives d'évaluation ont eu des effets pervers, les ordonnateurs de la succession tiennent pour acquis que le prochain directeur doit faire sien le projet de son prédécesseur. Il serait choquant qu'une institution financée pour moitié par le contribuable affiche une telle surdité à l'encontre du message que lui ont envoyé les urnes. Ce qui est en jeu, c'est la reconduction, ou au contraire la révision, de l'administration de Sciences Po. Enseignants, chercheurs, étudiants, responsables syndicaux, autorités politiques doivent engager une réflexion sereine à ce sujet. Le successeur de Richard Descoings n'en aura que plus de légitimité pour reprendre son œuvre. ●

Jean-François Bayart⁽¹⁾,

directeur de recherche au CNRS, ancien directeur du CERI

(1) Jean-François Bayart a pris position à de multiples reprises contre les réformes néo-libérales de l'université et de la recherche. Il a republié certaines de ses tribunes, parmi d'autres textes, dans *Sortir du national-libéralisme. Croquis politiques des années 2004-2012* (Karthala, juin 2012).

La loi Sauvadet après le 6 mai : le changement, c'est pour quand ?

→ par Jean-Luc Godet,
secteur Situation des personnels

Malgré les espoirs liés au changement de gouvernement, la circulaire du 24 mai n'apporte pas les modifications souhaitables. Il est permis d'être dubitatif.

Le protocole d'accord du 31 mars 2011 sur la résorption de la précarité dans la fonction publique (FP) et la loi 2012-347, dite « Sauvadet », du 13 mars ont suscité de grands espoirs chez les enseignants du supérieur et chercheurs précaires. Pourtant dès le 12 janvier, ceux-là étaient douchés par une circulaire qui excluait tout recrutement réservé en catégorie A+ pour le supérieur (enseignants-chercheurs, chercheurs, PRAG ou ingénieurs de recherche), et limitait le champ d'application de la future loi aux seuls CDD sur emplois vacants du second degré (décret 92-131). Quant au couplage du calendrier de la loi et du léger assouplissement des règles d'ancienneté requise pour l'obtention d'un CDI, il faisait déjà craindre la vague préventive et paradoxale de non renouvellement des CDD qui a depuis été constatée. En réalité, au-delà de la promesse d'un nombre dérisoire de CDI et de postes par concours réservés, il s'agissait d'abord de « clarifier » les règles de recrutement contractuel afin de limiter les recours au tribunal administratif et faciliter ainsi la généralisation de l'emploi précaire dans une FP de plus en plus éclatée. En particulier, a été introduite la possibilité (encore « expérimentale ») de recrutement direct en CDI quand n'existe pas de corps de fonction-



© lafusionpourlesnuls.com

Le recul de la précarité dans l'ESR reste donc un enjeu crucial de la période à venir. Il faut obtenir la prise en compte de cette revendication dans les prochaines Assises.

naires, ce qui institue une FP parallèle. Les « faux » vacataires, dont le revenu principal est fait de vacances depuis de longues années, et dont la jurisprudence reconnaît qu'ils sont des « vrais » contractuels, étaient encore une fois oubliés. Une deuxième circulaire, du 3 avril, confirmait les exclusions de la 1e, et notamment celle des précaires ayant eu plusieurs « employeurs » au cours de leurs années de galère dans la FP...

Puis, il y eut le 6 mai et le changement de gouvernement. L'espoir fut ravivé, d'autant que le changement d'ambiance au MESR a été notable. La circulaire du 24 mai adressée aux universités n'a pourtant rien apporté de positif, insistant même sur l'absence de lien automatique entre éligibilité aux concours réservés mis en place par la loi et recrutement. Compte tenu des difficultés budgétaires des établissements, elle incite au seul recrutement

« au mérite ». Lors d'une réunion du groupe de travail sur les agents non titulaires (ANT) au ministère, le 26 juin, la DGRH a paru changer son fusil d'épaule, promettant oralement l'élargissement de l'application de la loi Sauvadet à tous les ANT exerçant des fonctions d'enseignement dans le supérieur sur des statuts qui ne sont pas d'emblée exclus par cette loi. L'examen au CTMESR en juillet d'un décret d'application concernant les postes ouverts aux concours réservés a été repoussé en septembre, à la demande des organisations syndicales qui reprochaient les dispositions restrictives pour la catégorie A+ et l'absence de réponse au problème des « multi-employeurs ». Une modification du décret sur les vacataires pourrait survenir à l'automne et une révision des textes sur les catégories d'ANT inclurait les obligations sociales. Signe de changement ? Voire... Aucune rupture significative avec la politique de restriction budgétaire et de diminution du nombre de titulaires de la FP n'est en vue, bien au contraire. Le recul de la précarité dans l'ESR reste donc un enjeu crucial de la période à venir. Obtenir la prise en compte de cette revendication dans les Assises de l'ESR est l'une des batailles majeures à mener, impliquant la mobilisation de tous. ●

CONDITIONS D'AFFECTATION DES ENSEIGNANTS DE SECOND DEGRÉ DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Une note de service, publiée le 3 juillet, précise ces nouvelles conditions. La publication des emplois vacants intervient pour la majeure partie des postes du 23 juillet 2012 au 1^{er} octobre 2012 inclus. Une seconde campagne de publication aura lieu du 15 avril 2013 au 31 mai 2013 inclus pour les postes dont la vacance n'aura été connue qu'après le 1^{er} octobre 2012. La consultation des postes vacants à la rentrée scolaire 2013 se fera sur le portail Galaxie à l'adresse : <https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/emplois-publies.html>.

Les enseignants doivent adresser leurs candidatures aux établissements avant la date limite indiquée par ces derniers qui ne pourra être antérieure au 30 octobre 2012 pour la 1^{ère} campagne et au 29 juin 2013 pour la deuxième campagne.

Les emplois ouverts à l'affectation seront pourvus par des fonctionnaires titulaires au 1^{er} septembre 2013 relevant du ministère de l'éducation nationale et appartenant aux corps des professeurs agrégés, certifiés, de lycée professionnel (PLP) ou d'éducation

physique et sportive (Peps). Les candidats (titulaires ou stagiaires) doivent être en activité ou en position de disponibilité, de détachement ou congés divers.

Le chef d'établissement doit mettre en place une commission d'affectation chargée d'examiner et de classer les candidatures. Il communique au ministère de l'éducation nationale, avant le 10 décembre 2012 (campagne 1) et le 14 juillet 2013 (campagne 2), le résultat de cette sélection. Compte tenu de la date tardive de la deuxième campagne de publication, la recevabilité des candidatures sera conditionnée à l'obtention de l'avis favorable du recteur de l'académie dans laquelle l'enseignant aurait dû exercer dans le second degré à la rentrée scolaire 2013. L'obtention de cet avis incombe à l'établissement d'enseignement supérieur.

Notons que, depuis cette année, l'affectation, même à l'issue de la deuxième campagne, est définitive. C'était, afin de combattre une instabilité inutile et grandissante que subissaient nombre de jeunes collègues, une revendication importante du SNESUP.

Mesurer l'insertion des diplômés du supérieur : un exercice à haut risque !

→ par Brigitte Blondet, MCF biologie, retraitée

Le choix des indicateurs de mesure de l'insertion produit des résultats fortement différents. Il convient donc d'en proposer une interprétation critique.

La loi LRU a ajouté l'insertion professionnelle aux précédentes missions du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche. De plus, le décret d'avril 2009 sur le statut des enseignants-chercheurs stipule que ceux-ci « assurent la direction, le conseil, le tutorat et l'orientation des étudiants et contribuent à leur insertion professionnelle ». Parallèlement la LOLF exige des administrations qu'elles se fixent des objectifs et des indicateurs de performance. Les universités sont donc évaluées en ce qui concerne l'insertion professionnelle de leurs étudiants, ce critère de performance étant pris en compte dans l'allocation des moyens aux établissements. La mesure de la « performance insertion » devient donc un enjeu pour chaque université et l'établissement d'indicateurs d'insertion un exercice périlleux ! Chaque université est tenue de produire des chiffres sur le devenir de ses étudiants. Mais il existe une grande diversité des indicateurs censés « mesurer l'insertion ». Situer les universités selon cette mesure suppose de choisir parmi de multiples options qui n'aboutissent pas au même classement⁽¹⁾. Quelques exemples permettent d'illustrer les difficultés de l'exercice :



QUELS « TAUX » PRENDRE EN COMPTE POUR MESURER L'INSERTION DES ÉTUDIANTS ?

Ainsi que l'indique une publication du Céreq de septembre 2011⁽²⁾, le taux de chômage des jeunes est souvent mal interprété. Il est, en effet, confondu avec la proportion de jeunes au chômage, alors qu'il ne se rapporte qu'aux seuls actifs et non à l'ensemble des jeunes. Des écarts de taux de chômage reflètent bien un accès plus ou moins facile à l'emploi, mais aussi la propension des jeunes considérés à poursuivre leurs études. Le taux d'emploi (population en emploi/ensemble de la population) semble plus pertinent.

QUEL RECUIL CHOISIR POUR OBSERVER LE DEVENIR DES JEUNES DIPLÔMÉS ?

Le recul pris varie selon les enquêtes. Dans les rapports annuels de performance, le ministère de l'Enseignement supérieur mesure l'insertion trois ans après la sortie du système éducatif. Le ministère de l'Industrie, quant à lui, évalue au bout de douze à vingt-quatre mois l'insertion des diplômés des écoles d'ingénieurs. Beaucoup d'écoles de commerce ou d'ingénieurs choisissent un recul de quelques mois seulement. Le choix du recul observé n'est pas anodin, les repositionnements et les mobilités étant fréquents dans les deux ou trois premières années professionnelles. Il est évident aussi que toute comparaison entre des chiffres obtenus dans ces conditions variées est impossible.

QUELLE PRISE EN COMPTE DE LA QUALITÉ DE L'INSERTION ?

Là encore, plusieurs choix sont possibles. Pour les rapports annuels de performance associés aux lois de finance, seuls les emplois à un niveau cadre ou profession intermédiaire sont pris en compte. Les autres emplois, considérés comme inadéquats pour un diplômé de licence ou plus, sont écartés. En revanche, le ministère de l'Industrie dans son évaluation de l'insertion des diplô-

més des écoles d'ingénieurs dont il a la tutelle prend en compte tous les emplois sans distinction.

COMMENT INTÉGRER LES EFFETS DE STRUCTURE OU DE CONTEXTE AUXQUELS SONT SOUMIS LES DIFFÉRENTS ÉTABLISSEMENTS ?

Comme l'ont montré les travaux du Céreq, le taux d'insertion ne peut, en l'absence de données sur la structure de la population étudiante (origine socioculturelle, parcours scolaire antérieur, sélection à l'entrée), ses niveaux de sortie, l'état du marché du travail local où se présentent les diplômés, servir à mesurer la performance des établissements. Or il n'y a pas de méthode réellement efficace pour isoler parfaitement les effets de structure ou de contexte. Le risque existe donc d'attribuer à la qualité des formations ou des établissements ce qui ne leur est pas imputable.

▼
Le risque existe donc d'attribuer à la qualité des formations ou des établissements ce qui ne leur est pas imputable.
▲

Ces quelques exemples illustrent bien les nombreux pièges que recèle l'établissement d'indicateurs de l'insertion professionnelle des étudiants. L'étude de celle-ci nécessite sérieux et démarche scientifique. Les classements, les palmarès

d'écoles d'ingénieurs, de commerce ou d'universités n'ont pas de sens dans l'absolu. Ils diffèrent selon les critères retenus. Le SNESUP ne peut accepter que « l'insertion professionnelle soit utilisée par le gouvernement pour promouvoir sa politique de l'excellence réservée à quelques-uns et pour moduler le financement des établissements en fonction de leur "performance" »⁽³⁾, c'est-à-dire au détriment des étudiants ». ●

(1) www.cereq.fr/index.php/publications/Comparer-les-universites-au-regard-de-l-insertion-professionnelle-de-leurs-etudiants.

(2) « Harmoniser les mesures de l'insertion des diplômés du supérieur », Dominique Epiphane et Stéphane Jugnot, *Bref du Céreq* n° 291, septembre 2011.

(3) « Insertion professionnelle : une mission dévoyée », Michelle Lauton, *VRS* n° 387, octobre-novembre-décembre 2011.

FLE, FLS, FOS, FOU

Le FLE, outil d'intégration

→ par Marguerite Martins, Université d'Aix-Marseille

Discipline universitaire méconnue, le FLE joue un rôle important dans la qualité de l'accueil réservé aux étrangers.

Combien de personnes peuvent sans hésitation donner la signification de ces sigles? Sans doute très peu. Des explications s'imposent.

Le **FLE (Français langue étrangère)** est une discipline universitaire méconnue pour deux raisons :

- Il n'existe pas de CAPES ou d'agrégation de FLE, ni de licence. Les étudiants français qui envisagent de poursuivre dans cette voie pour devenir formateurs commencent par s'inscrire dans une licence de lettres modernes, de langue ou de sciences du langage mention FLE. Ce n'est qu'au niveau du master que le FLE devient une spécialité. Cette discipline manque donc de visibilité.

De plus, il s'agit d'une discipline à visée pédagogique : faire un master en FLE, c'est apprendre à enseigner, donc acquérir un savoir faire et non des savoirs. Or, la pédagogie en général ne jouit pas d'un grand prestige dans l'université française.

- Le public visé par les cours de FLE est constitué d'étrangers. Donc, les cours de FLE ne débouchent généralement pas sur un diplôme national.

Le **FLS (Français langue seconde ou français de scolarisation)**, le **FOS** et le **FOU** sont des branches du FLE. L'objectif du FLS est de permettre à l'apprenant étranger d'être scolarisé en France. Le public est constitué par les enfants ou adolescents non francophones arrivant en France, scolarisés ou non antérieurement.

Quant au **FOS (Français sur objectif spécifique)**, son public est très divers : travailleurs migrants de toutes catégories, professionnels, spécialistes. Ceux-ci ne veulent pas apprendre le français mais du français, dans un temps limité, pour atteindre un objectif professionnel.

Enfin, le public du **FOU (Français sur objectif universitaire)** est composé d'étudiants étrangers suivant un parcours universitaire en France. Comme précédemment, ces étudiants ne veulent pas apprendre le français de com-

munication mais visent, en temps limité, des objectifs universitaires précis.

Le professeur de FLE peut intervenir en France à l'école, au collège et au lycée (FLS) pour intégrer les primo-arrivants dans le système scolaire français ou à l'université pour permettre l'intégration des étudiants étrangers. Il le peut également dans l'entreprise, pour permettre l'intégration de travailleurs, spécialistes ou chercheurs étrangers, ou dans les associations liées à l'insertion, à l'alphabétisation, à la lutte contre l'illettrisme, à l'intégration des nouveaux migrants et réfugiés, les organismes de formation linguistique pour l'insertion professionnelle des immigrés (CRI, CIMADE, AEFTT). Enfin, il peut intervenir à l'étranger dans toutes les universités, les Alliances françaises, les Instituts français, les lycées bilingues où il est l'ambassadeur de la langue et de la culture française.

LE FLE DANS LES UNIVERSITÉS FRANÇAISES

Dans un contexte international en évolution rapide, l'enseignement supérieur est confronté à des problématiques nouvelles. Ainsi, on évoque de plus en plus fréquemment l'existence d'un « marché mondial de la formation ». Cette dimension économique constitue un défi majeur. En 2011, selon le ministère de l'Éducation nationale, les étudiants étrangers

représentaient 12 % de la population étudiante, université et grandes écoles confondues. Or, tous ces jeunes étrangers sont loin de maîtriser tous la langue française, suffisamment en tout cas pour y suivre des études avec succès, comme le soulignait en 1998 le rapport d'information sou-

mis à l'Assemblée nationale par le député A. Claeys. Le rapport soulignait aussi un point étonnant, à savoir que seuls sont soumis à un test linguistique les étudiants désireux d'entrer en premier cycle : à partir du master, plus d'obligation en matière de langue !

De plus, même s'il existe des cursus partiellement assurés en anglais, même si on



multiplie ces formations, il faut les lier à des enseignements en français pour ne pas enfermer les étudiants étrangers dans une sorte de ghetto et pour leur faire connaître la culture française, qui est toujours très attractive. L'offre de formation en FLE est donc une part importante de la qualité de l'accueil réservé aux étrangers, qu'il convient de développer, d'intensifier si on veut que les universités françaises soient plus présentes sur le marché de la formation.

Les centres de FLE attachés aux pôles universitaires assurent des enseignements de langue française qui peuvent s'intégrer dans certains cursus ou qui constituent une préparation active à l'entrée dans les diverses filières. Ces enseignements sont aussi une aide précieuse qui va aider les étudiants étrangers à s'intégrer dans la société française et, ainsi, leur ouvrir de plus larges horizons. Choisir de parler français, d'écrire en français, voire, pour un étranger, d'enseigner le français, c'est faire acte de liberté, de pluralisme culturel et non d'exclusion linguistique. Ce n'est pas pour rien que des auteurs tels Samuel Beckett, François Cheng, Milan Kundera, Kateb Yacine, Jorge Semprun et bien d'autres ont un jour décidé de devenir des écrivains francophones. Ils illustrent cet humanisme et ce caractère universel, polyphonique, pluriculturel sur lequel on devrait insister. ●

▼
**Choisir de parler français,
 d'écrire en français,
 voire, pour un étranger,
 d'enseigner le français,
 c'est faire acte de liberté,
 de pluralisme culturel et non
 d'exclusion linguistique.**
 ▲

LES LUTTES ÉTUDIANTES INTERNATIONALES

Un apport inestimable pour le mouvement social

→ par Hugo Harari-Kermadec, MCF en Économie à l'ENS Cachan

Au-delà de leurs spécificités, on observe une homogénéité des revendications : pour une université publique et gratuite, contre le néolibéralisme à l'œuvre dans l'enseignement supérieur.

La formidable mobilisation des étudiant(e)s québécois(e)s tout au long du printemps 2012 prolonge une longue vague de luttes étudiantes internationales contre les frais de scolarité – pierre de voûte de la marchandisation de l'Université⁽¹⁾ – qui ne s'est pratiquement pas interrompue depuis 2007 et la mobilisation en France contre la loi LRU.

Les universités européennes ont été le théâtre d'une résistance à la mise en place de la stratégie de Lisbonne. Après des premières mobilisations en 2007, en France mais aussi en Grèce, c'est en Italie qu'a déferlé une *Onda Anomala* à l'automne 2008. Celle-ci annonçait une année universitaire 2008-2009 particulièrement mouvementée : Espagne, Danemark, Finlande, Autriche, Allemagne, Royaume-Uni et à nouveau la France, lors d'une mobilisation contre les décrets d'application de la LRU, conduite par les enseignants-chercheurs. Cette année 2009 a fini sur la victoire de la mobilisation croate pour la gratuité de l'enseignement supérieur, une mobilisation dont l'ampleur a rappelé le « printemps croate » de 1971. Cet exemple sera suivi par les étudiant(e)s serbes en 2011. À cette date, la libéralisation se double de politiques d'austérité (menées par la droite comme par la gauche social-libérale) dans les pays les plus touchés par la crise, ce qui se traduit par des augmentations dramatiques des frais d'inscription, contestées en Angleterre et en Espagne.

Le reste du monde n'a pas été épargné : aux États-Unis, en particulier à New York et en Californie en 2010, puis en Colombie et surtout au Chili en 2011 (pour

abattre le système universitaire privé hérité de Pinochet), et enfin en 2012 avec l'impressionnant « printemps érable » au Québec, mais également au Mexique (mouvement #yosoy132, « *Je suis le 132* », de soutien aux 131 étudiant(e)s ayant chahuté le futur président lors de son meeting de campagne dans leur université).

Au-delà des spécificités des histoires militantes nationales, une grande homogénéité peut être soulignée, à commencer par les revendications : pour une université publique et gratuite, contre le néolibéralisme à l'œuvre dans l'enseignement supérieur. Dans plusieurs pays, des liens ont été tissés avec d'autres secteurs, l'hôpital en France et en Croatie à cause de la similarité avec les mesures de marchandisation de la santé, ou le secteur minier au Chili où le mouvement a porté la revendication d'une nationalisation des mines pour financer une université gratuite.

Au niveau de la forme des luttes, en plus du recours aux réseaux sociaux, la pratique de l'occupation des universités se généralise et le contrôle direct des étudiant(e)s sur leur mouvement se développe. Il peut s'agir comme en Croatie de construire un mouvement autogéré par l'élection régulière des commissions animant l'occupation et la rotation quasi quotidienne des porte-parole pour limiter l'apparition de leaders, ou, au contraire, de faire émerger de nouveaux syndicats de lutte comme au Chili ou au Québec, où la CLASSE, une Coalition Large d'associations étudiantes autour du syndicat ASSE, s'est constituée pour bloquer la hausse des frais. Pour

construire une démocratie directe efficace, la CLASSE dispose de porte-parole très médiatiques (en particulier Gabriel Nadeau-Dubois) mais sans pouvoir exécutif. Ainsi, lorsqu'après plusieurs jours de négociation le gouvernement a transmis une proposition aux syndicats étudiants québécois le 27 avril 2012, c'est au sein des assemblées générales que plus de 300 000 étudiants ont refusé l'accord et reconduit la grève.

Ce renouveau démocratique est un acquis largement partagé. C'est cette prise d'autonomie de la jeunesse, dans une lutte de grande ampleur, qui justifie la comparaison avec le Mai 68 français et ses équivalents pour commenter les luttes croates, mais également italiennes ou québécoises. Comme dans les années 70, une nouvelle génération militante s'est forgée et a produit ses propres formes de luttes, que l'on retrouve dans les mouvements des indigné(e)s. Ainsi qu'Occupy Wall Street l'a démontré par le rôle déterminant des étudiant(e)s et jeunes diplômé(e)s surendetté(e)s des universités new yorkaises, les luttes étudiantes internationales de ces dernières années constituent un apport inestimable pour tout le mouvement social.

Prochain rendez-vous : grève globale de l'éducation, le 18 octobre et du 14 au 21 novembre, voir <http://ism-global.net>. ●

(1) Voir *Frais de scolarité dans l'enseignement supérieur. Arguments et résistance internationale*, Hugo Harari-Kermadec, Léonard Moulin et David Flacher, Contretemps, 5 juin 2012. Pour une analyse plus complète, voir Bruno L., Clément P. et Laval Ch., (2010). *La grande mutation, néolibéralisme et éducation en Europe*, Éd. Syllepse.

ACHARNEMENT CONTRE UNE ENSEIGNANTE SYNDICALISTE À CHICAGO

Loretta Capeheart est enseignante à la Northeastern Illinois University à Chicago. Syndicaliste, elle est également engagée dans le mouvement contre la guerre, aux côtés d'une partie des étudiants de cet établissement public aux frais modérés. Mais ce militantisme lui a valu des représailles, un avancement bloqué, et même des accusations diffamatoires concernant son comportement envers un étudiant.

Après une bataille judiciaire de quatre ans, un juge fédéral lui a donné tort, dans la lignée d'autres restrictions récentes des libertés des employés publics. Décision confirmée en appel, et augmentée d'un autre scandale : l'application aux accusés d'une loi visant à protéger

les citoyens de poursuites abusives engagées par des grandes entreprises ou des organismes publics... une mesure qui reviendrait à faire payer à Loretta Capeheart les frais de justice de son employeur !

La situation est grave, à la fois pour l'enseignante et pour l'avenir des droits syndicaux, de la solidarité entre enseignants et étudiants, et de la liberté d'expression dans le secteur éducatif. Faisons connaître la campagne Justice for Loretta Capeheart, avec le soutien de nombreuses organisations et d'intellectuels comme Noam Chomsky, et participons au soutien financier.

Mathieu Bonzom

Une mémoire pour l'avenir

→ par Jean-Yves Duyck, membre de la CA, responsable des locaux du SNESUP ; Robi Morder, membre de la commission des conflits du SNESUP, participant au groupe « histoire du syndicalisme enseignant » de l'IRFSU

Les archives du SNESUP sont aux Archives nationales du monde du travail. C'est une étape importante dans la valorisation de la mémoire du mouvement social et syndical.

Il aura fallu quasiment un an pour voir nos archives enfin déposées le 26 juin 2012 aux Archives nationales du monde du travail à Roubaix (ANMT)⁽¹⁾. La mémoire va pouvoir vivre et les cartons sont déjà pour une bonne part d'entre eux dans les rayonnages. Au terme des huit mois de travail prévus, Marina Marchal, archiviste de la Cité des mémoires étudiantes, a ainsi mis en bon ordre un ensemble composé de plus de 1 500 boîtes d'archives. Cet inventaire est disponible et un travail de recherche, notamment par secteurs d'activités, est déjà possible. Ce récolement constitue un préambule au travail de classement qui pourra être mené par les ANMT⁽²⁾. Puisse la période qui s'ouvre donner davantage de moyens pour préserver et valoriser la mémoire du mouvement social et syndical, après plusieurs années de vaches maigres.

QUE TROUVE-T-ON DANS CES ARCHIVES ?

Elles couvrent une période allant de 1969 à 2007. Toutefois, la plupart des dossiers concernent la vie et le fonctionnement du syndicat dans les années 1980, 1990, 2000. L'un des intérêts de ce fonds d'archives réside dans la diversité des dossiers conservés, des documents de fonctionnement aux archives accu-

mulées par les militants en charge des grands secteurs. Il est également intéressant de constater la présence de dossiers évoquant les réformes et mobilisations liées à l'enseignement supérieur de ces quarante dernières années.

Deux boîtes et une enveloppe grand format contenant des photographies, des négatifs, des transparents, des dessins et des CD-ROM ont été laissés au siège du SNESUP, dans le bureau du secrétariat général. Une campagne de numérisation permettant de déposer les originaux et de garder une copie numérique de l'ensemble pourra être envisagée.

À noter, la découverte de bandes magnétiques sur lesquelles sont probablement enregistrées les interventions d'un congrès du SNESUP de 1963.

UN PLAN DE CLASSEMENT

Si l'on suit le plan de classement classique des fonds d'archives de syndicats mais aussi de partis politiques et d'associations, ce récolement des archives du SNESUP pourrait correspondre au plan suivant :

- une première partie présentant le « fonctionnement du syndicat » qui engloberait les instances dirigeantes, mais aussi les différents comités et commis-

sions thématiques réunis selon l'actualité de l'enseignement supérieur ;

- dans un second temps, les activités du syndicat pourraient être traitées par secteurs, suivant l'organisation interne de la structure : affaires personnelles, situation des personnels, formations supérieures (dont CNESER), recherche, service public, secteur international, droits et libertés, second degré, vie et dynamique syndicale, publications ;

- une autre partie serait réservée aux mobilisations et mouvements ponctuels qui ont marqué le monde de l'enseignement supérieur et de l'éducation durant ces quarante dernières années ;

- une troisième partie reviendrait ensuite sur les relations entretenues par le syndicat avec ses partenaires proches, mais également avec ses interlocuteurs réguliers que sont les ministères, les partis politiques, les associations, etc.

ENRICHIR ET VALORISER LE FONDS

Afin de combler certaines lacunes concernant principalement la période antérieure à 1968 et la décennie des années 1970, il serait intéressant de mener une « campagne » auprès d'anciens militants du syndicat pour savoir s'ils n'auraient pas en leur possession des archives relatives au SNESUP. Ainsi, la section de Strasbourg s'est manifestée et procède au récolement selon les normes proposées. Enfin, reste à voir de quelle façon valoriser ce fonds d'archives important avec les ANMT. D'abord, le faire savoir aux collègues (historiens, juristes, sociologues, etc.), car une belle partie de l'histoire de notre syndicat et, au-delà, de l'université et du mouvement syndical s'y retrouve. Ensuite, tirer parti de cette expérience pour travailler au fur et à mesure, et tous les ans, réaliser ce travail de récolement et de transfert autant pour des raisons logistiques que de coût à répartir sur chaque exercice. Signalons enfin que ces archives doivent être consultées sur place. La responsable administrative s'est engagée à mettre très rapidement les données en ligne. ●

Le bâtiment des archives nationales du travail à Roubaix implanté dans une ancienne usine de filature.



© Lille métropole

(1) www.archivesnationales.culture.gouv.fr/camt, voir liste alphabétique des fonds.

LES RAPPORTS SOCIAUX DE CLASSES

ENTRETIEN AVEC **Alain Bihr**⁽¹⁾

Seule une grille d'analyse marxiste des rapports sociaux de classes est de nature à rendre compte du creusement continu des inégalités.

Elle permet, en outre, de mieux appréhender les enjeux des luttes émancipatrices.

Peut-on considérer qu'il existe un étroit rapport entre l'aggravation des inégalités produite par les politiques néolibérales et le retour des analyses marxistes en termes de lutte des classes ?

Certainement ! Les analyses que nous avons menées, Roland Pfefferkorn et moi-même, au cours des vingt dernières années, sur le devenir des inégalités sociales, ont permis d'établir non seulement leur maintien mais encore leur aggravation sous l'effet de ces politiques. Plus précisément, nous avons établi le caractère systémique de ces inégalités au sens où elles se déterminent réciproquement, en tendant à se renforcer mutuellement, en donnant lieu à accumulation de privilèges pour les uns et de dévalorisations multiples pour les autres, autant de phénomènes qui se reproduisent largement de génération en génération. Autant de phénomènes suggérant la présence d'une structure relativement solide et permanente. C'est cette dernière que je me suis proposé de rendre intelligible en exposant une grille d'analyse marxiste des rapports sociaux de classes.

Vous affirmez que les rapports capitalistes de production donnent naissance non pas à deux classes mais à trois classes (outre la bourgeoisie et le prolétariat, une classe de salariés chargés des tâches de conception, d'organisation, de contrôle et d'inculcation des rapports de domination). Peut-on, à la fois, affirmer une forte préférence pour la sociologie marxiste et prendre une distance critique à l'égard de ce que Marx considérerait comme son principal apport, la polarisation dualiste de la lutte ?

On ne trouve pas chez Marx une théorie exhaustive et définitive de la structure de classes de la société capitaliste mais un ensemble d'analyses d'événements historiques dans lesquelles il met en œuvre les concepts de classes, de luttes de classes, de rapports de classes, etc., en illustrant ainsi leur portée heuristique et en exposant aussi, chemin faisant, un ensemble de principes directeurs quant à l'analyse de la structure de classes. Cela peut expliquer que Marx ait pu méconnaître la formation, sur la base des



© DR

▼
Les rapports capitalistes de production constituent la véritable matrice tant des rapports sociaux de classes que des rapports internationaux.
 ▲

rapports capitalistes de production, de ce que je nomme l'encadrement, cette classe de salariés que vous évoquez dans votre question, dont l'expansion ne commence qu'à la fin du XIX^e siècle.

Cela dit, que les luttes de classes tendent nécessairement à une bipolarisation du champ sociopolitique, du champ des luttes de classes, comme n'importe quel conflit, n'implique pas que la structure de classes soit elle-même bipolaire. Elle peut parfaitement être tri, voire quadripolaire ; car, aux trois classes précédentes, s'ajoute la permanence, sous des formes renouvelées, de cette classe d'origine précapitaliste, la petite-bourgeoisie. Cela signifie seulement qu'au sein du champ sociopolitique, on a

affaire à plus et moins que des classes sociales ; autrement dit, les luttes de classes conduisent toujours à la formation de blocs sociaux, de systèmes d'alliances qui amènent à la fusion partielle des classes, fractions de classes et couches sociales qui en font partie. Et c'est au niveau de ces blocs sociaux que se manifeste la bipolarisation du champ sociopolitique, ordinairement sous la forme d'une opposition entre un « bloc au pouvoir », sous hégémonie de la classe capitaliste ou de l'une de ses fractions, et le « peuple », les classes populaires, sous hégémonie d'éléments variables de ces dernières.

Si vous mettez l'accent sur les rapports sociaux de classes, vous n'oubliez pas, pour autant, d'autres rapports sociaux : rapports de sexes, rapports intergénérationnels, etc. Comment doit-on penser leur articulation ?

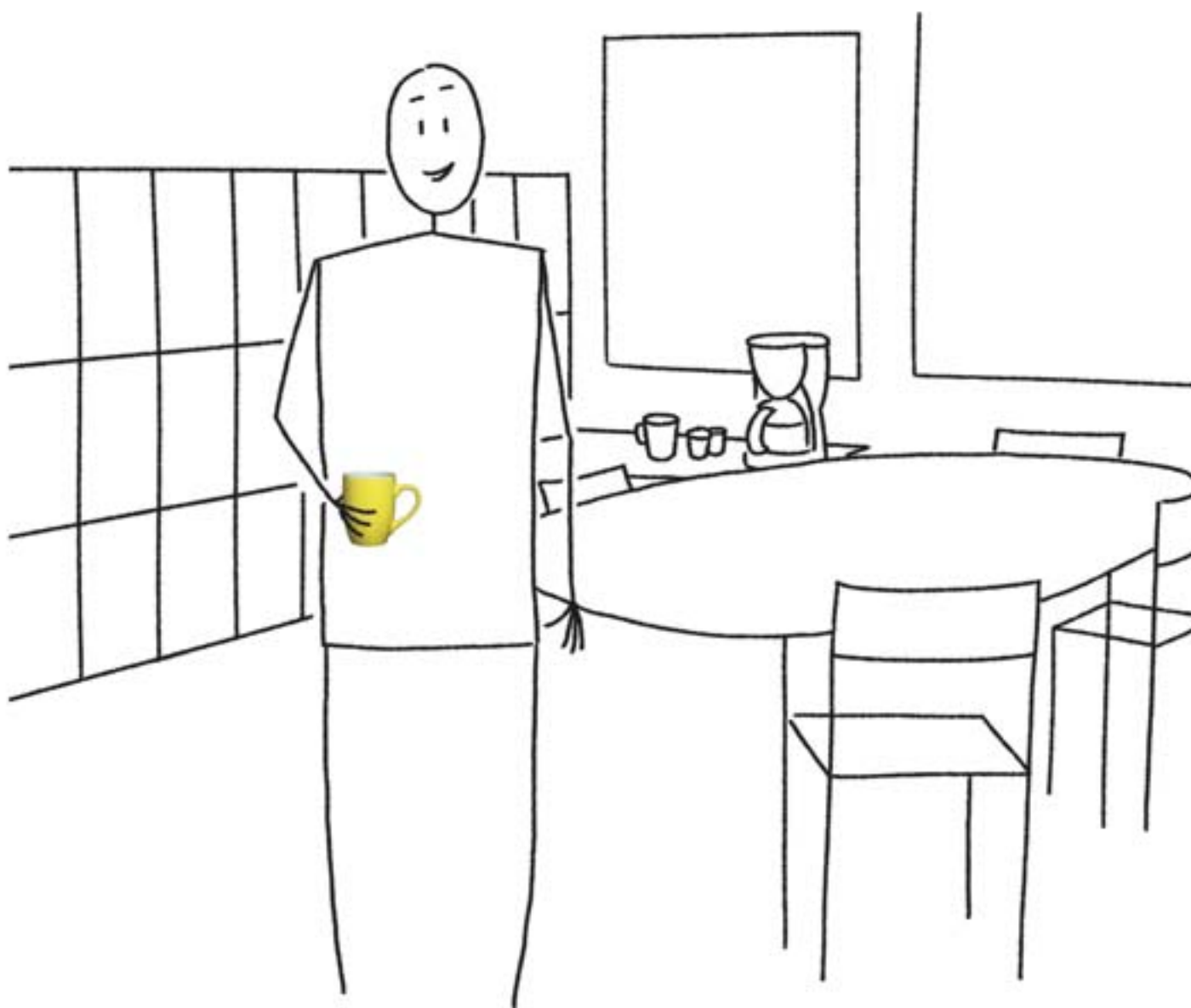
En effet, dans la conclusion de l'ouvrage, il m'a paru nécessaire de rappeler que les rapports sociaux de classes n'épuisent pas les phénomènes de structuration et de conflictualité au cœur des sociétés contemporaines. Rapports de sexes, rapports de générations, mais aussi rapports internationaux les concurrencent sous ce double angle. Se pose alors la question de leur articulation. À cet égard, je défends l'autonomie relative de chacun de ces complexes de rapports sociaux dans leur détermination mutuelle, sans qu'il y ait prédominance ou prévalence systématique de l'un ou l'autre d'entre eux. Mais aussi la détermination en dernière instance de l'ensemble de ces rapports, tels qu'ils existent aujourd'hui, par les rapports capitalistes de production : ceux-ci constituent la véritable matrice tant des rapports sociaux de classes que des rapports internationaux et ils ont très notablement infléchi les rapports de sexes et les rapports intergénérationnels tels qu'ils ont été hérités de l'histoire des sociétés précapitalistes. ●

Propos recueillis par Alain Policar

(1) *Les rapports sociaux de classes*, Lausanne, Éditions Page 2, collection Empreinte, 142 pages, 9,50 euros.

« En groupant assurance professionnelle et assurance personnelle à la MAIF, je suis moins stressé et en plus, je fais des économies. »

Benjamin - Enseignant titulaire 1^{re} année.



OFFRE « JEUNE ENSEIGNANT » – 30€ OU 60€ REMBOURSÉS.

Être bien assuré, c'est être couvert pour ses risques professionnels et privés.

Avec l'offre « jeune enseignant », la MAIF vous propose de faire des économies en combinant votre assurance professionnelle et votre assurance auto ou habitation.

Pour plus d'informations, appelez le 0800 129 001*



ASSUREUR MILITANT